

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 27 juin 1978

relative à la présentation à la Commission des demandes de concours et de paiement
du Fonds social européen

(78/742/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

vu le règlement (CEE) n° 2396/71 du Conseil, du 8 novembre 1971, portant application de la décision du Conseil du 1^{er} février 1971 concernant la réforme du Fonds social européen ⁽¹⁾, modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 ⁽²⁾, et notamment son article 13,

vu l'avis du comité du Fonds social européen,

considérant que, pour simplifier la gestion du Fonds social européen et garantir l'égalité de traitement dans l'examen de demandes de concours et de paiement, la méthode la plus efficace consiste à obtenir une présentation uniformisée ;

considérant que l'adoption des formulaires constitue le moyen le plus approprié pour parvenir à cette uniformisation ;

considérant, en outre, que de tels formulaires permettront de faciliter et de rendre plus aisément réalisables, dans les délais requis, tant la présentation des demandes par les États membres que leur examen par la Commission,

Article premier

1. Doivent être présentées à la Commission les demandes de concours du Fonds social européen au titre de l'article 4 de la décision 71/66/CEE du Conseil, du 1^{er} février 1971, concernant la réforme du Fonds social européen ⁽³⁾, modifiée par la décision 77/801/CEE ⁽⁴⁾, en faveur :

- de personnes qui quittent l'agriculture pour exercer une activité extra-agricole au moyen du formulaire figurant à l'annexe 1,
- de personnes occupées dans les secteurs du textile et de l'habillement au moyen du formulaire figurant à l'annexe 2,
- de personnes touchées par les difficultés d'emploi au moyen du formulaire figurant à l'annexe 3,
- des travailleurs migrants au moyen du formulaire figurant à l'annexe 4,
- des femmes, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 5.

⁽¹⁾ JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54.

⁽²⁾ JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1.

⁽³⁾ JO n° L 28 du 4. 2. 1971, p. 15.

⁽⁴⁾ JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 8.

2. Doivent être présentés à la Commission les demandés de concours du Fonds social européen au titre de l'article 5 de la décision 71/66/CEE en faveur d'opérations :

- visant à résoudre les problèmes qui se posent dans les régions en retard de développement ou en déclin des activités dominantes au moyen du formulaire figurant à l'annexe 6,
- visant à faciliter l'adaptation au progrès technique des branches d'activité économique au moyen du formulaire figurant à l'annexe 7,
- menées en raison de modifications importantes des conditions de production ou d'écoulement des produits dans des groupes d'entreprises au moyen du formulaire figurant à l'annexe 8,
- concernant l'insertion ou la réinsertion des handicapés dans l'activité économique au moyen du formulaire figurant à l'annexe 9.

Article 2

1. Doivent être présentées à la Commission les demandes de paiement du Fonds social européen au titre de l'article 4 du règlement (CEE) n° 858/72 du Conseil, du 24 avril 1972, concernant certaines modalités administratives et financières de fonctionnement du Fonds social européen ⁽¹⁾, modifié par le

règlement (CEE) n° 2894/77 ⁽²⁾, au moyen du formulaire de demande de versement d'avance figurant à l'annexe 10 et au moyen du formulaire de paiement complémentaire ou de versement du solde figurant à l'annexe 11.

2. Doivent être présentées à la Commission les demandes de paiement d'acompte du Fonds social européen au titre de l'article 2 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 2894/77 au moyen du formulaire figurant à l'annexe 12.

Article 3

Les formulaires visés aux articles 1^{er} et 2 sont à introduire en trois exemplaires. Ils sont mis à la disposition des États membres par la Commission.

Article 4

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 27 juin 1978.

Par la Commission

Vice-président

Henk VREDELING

⁽¹⁾ JO n° L 101 du 28. 4. 1972, p. 3.

⁽²⁾ JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 5.

1.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI DANS LA (LES) RÉGION(S) OU ZONE(S) CONCERNÉE(S) PAR LA DEMANDE

Indiquer notamment:

- nature, importance, évolution des activités et des exploitations agricoles (taux de rendement, superficie moyenne),
- évolution de la population agricole durant les dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles et significatives,
- tendances significatives des mouvements migratoires.

- S'agit-il de zones défavorisées au sens de la directive du Conseil (**) sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées?
- Si oui, mentionner en annexe la liste des zones d'origine des bénéficiaires.

oui

non

(*) Décision 72/428/CEE (JO n° L 291 du 28. 12 1972, p. 158), modifiée par la décision 77/802/CEE (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 10).
(**) Directive 75/268/CEE (JO n° L 128 du 19. 5. 1975).

1.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE DES OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Si des programmes d'investissement existent en vue du réemploi d'anciens agriculteurs à l'échelon de la région ou de la zone, mentionner s'ils ont bénéficié :

d'une aide publique:

nationale régionale locale

d'une aide communautaire:

Fonds régional Fonds européen d'orientation et de garantie agricole Banque européenne d'investissement

Décrire brièvement les objectifs généraux de ces programmes.

(En ce qui concerne la localisation, les catégories d'emploi, le nombre de places disponibles et les échéances correspondantes, se reporter au tableau ci-après au point 1.4.2, page 6.)

Mentionner en annexe une synthèse des orientations de la politique suivie en matière de reconversion d'anciens agriculteurs. Communiquer les textes légaux et/ou réglementaires dans la mesure où ils sont significatifs pour l'appréciation de la présente demande.

1.3. ESTIMATION DE LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR RAPPORT À LEUR ORIGINE AGRICOLE (*)

Exploitants agricoles	%	Aides familiaux (**)	%	Salariés agricoles	%	Total	%

(*) Le début des opérations de reconversion peut intervenir dans les deux années après la fin des activités agricoles à titre principal.

(**) Fils et filles d'exploitants et autres membres de leur famille impliqués dans l'activité agricole à titre principal.

1.4. PERSPECTIVES DE RÉEMPLOI

1.4.1. GÉNÉRALITÉS

	Nombre de personnes concernées	%	Prévisions de réemploi					
			dans la zone d'origine		dans la région d'origine		hors de la région d'origine	
				%		%		%
Conversions isolées								
Conversions programmées (**)								

1.4.2. PRÉVISIONS DE RÉEMPLOI, DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT EXISTANTS, DANS LA RÉGION OU LA ZONE CONSIDÉRÉE

Dénomination (entreprises, coopératives)	Catégories d'emploi	Nombre de postes de travail disponibles			
		créés	maintenus	à partir du	jusqu'au

(*) Réemplois dans les régions d'origine, mais hors de la zone d'origine.

(**) Conversions de groupe réalisées en fonction de réemplois connus.

1.4.3. PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS EXTRA-AGRICOLES DANS LESQUELS LES ANCIENS AGRICULTEURS DE LA (DES) RÉGION(S) OU ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S) TROUVENT UN RÉEMPLOI

Indiquer s'il s'agit de petites ou moyennes entreprises?

Secteurs d'activités de réemploi	Estimation du nombre de personnes réemployées	%

1.5. EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS SOCIAL

1.6. PARTICIPATIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX

Indiquer les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux sont consultés, comment ils ont participé à l'élaboration du projet. Si nécessaire, mentionner les avis des parties en cause.

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTEMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***)	Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires				
	à temps plein	à temps partiel	alternée		théoriques	Pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total		
									du	au					
				— Résumé du contenu des programmes — pédagogie spécifique — matières enseignées — types de métiers ou de qualifications											

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.

(**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.

(***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

3. CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

3.1. FICHE FINANCIÈRE (*)

Réservé à la direction du Fonds social																																<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;">58</td><td style="width: 5%;">59</td><td style="width: 5%;">60</td><td style="width: 5%;">61</td><td style="width: 5%;">62</td><td style="width: 5%;">63</td><td style="width: 5%;">64</td><td style="width: 5%;">65</td><td style="width: 5%;">66</td><td style="width: 5%;">67</td><td style="width: 5%;">68</td><td style="width: 5%;">69</td><td style="width: 5%;">70</td><td style="width: 5%;">71</td><td style="width: 5%;">72</td><td style="width: 5%;">73</td><td style="width: 5%;">74</td><td style="width: 5%;">75</td><td style="width: 5%;">76</td><td style="width: 5%;">77</td><td style="width: 5%;">78</td><td style="width: 5%;">79</td><td style="width: 5%;">80</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td><td colspan="12" style="text-align: center;">/</td><td colspan="2" style="text-align: center;">-</td> </tr> </table>										58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80											/												-								
58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80																																																																									
										/												-																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2%;">1</td><td style="width: 2%;">2</td><td style="width: 2%;">3</td><td style="width: 2%;">4</td><td style="width: 2%;">5</td><td style="width: 2%;">6</td><td style="width: 2%;">7</td><td style="width: 2%;">8</td><td style="width: 2%;">9</td><td style="width: 2%;">10</td><td style="width: 2%;">11</td><td style="width: 2%;">12</td><td style="width: 2%;">13</td><td style="width: 2%;">14</td><td style="width: 2%;">15</td><td style="width: 2%;">16</td><td style="width: 2%;">17</td><td style="width: 2%;">18</td><td style="width: 2%;">19</td><td style="width: 2%;">20</td><td style="width: 2%;">21</td><td style="width: 2%;">22</td><td style="width: 2%;">23</td><td style="width: 2%;">24</td><td style="width: 2%;">25</td><td style="width: 2%;">26</td><td style="width: 2%;">27</td><td style="width: 2%;">28</td><td style="width: 2%;">29</td><td style="width: 2%;">30</td><td style="width: 2%;">31</td><td style="width: 2%;">32</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Z</td><td colspan="30"></td> </tr> </table>																																1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	Z																															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32																																																																
Z																																																																																															

0. ORGANISME QUI PRÉSENTE LA DEMANDE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	
X 0		1																																																							

1. TYPES D'OPÉRATIONS

X 1	2																																																						
X 2																																																							
X 3																																																							
X 4																																																							
X 5																																																							

2. ORGANISME(S) AU BÉNÉFICE DUQUEL (DESQUELS) LE(S) CONCOURS DU FONDS SOCIAL EST (SONT) DEMANDÉ(S) ET NATURE JURIDIQUE

X 6	3																																																						
X 7																																																							
X 8																																																							
X 9																																																							

3. POUVOIRS PUBLICS GARANTISSANT ET COFINANÇANT LES OPÉRATIONS
(en cas d'organisme privé, voir sous 2)

W 0																																																						
W 1																																																						
W 2																																																						
W 3																																																						

4. CALCUL DES COÛTS PAR TYPES D'AIDES (coûts réels ou coûts unitaires)

V 0																																																						
V 1																																																						
V 2																																																						
V 3																																																						
V 4																																																						
V 5																																																						
V 6																																																						
V 7																																																						
V 8																																																						
V 9																																																						

(*) À utiliser selon le mode d'emploi établi par les services de la Commission.

3.2. CONTRÔLE

— Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

— Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés ?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

**1. CONTEXTE STRUCTUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE
PERSPECTIVE DE RÉEMPLOI (**)**

Article 4
Textile et habillement (*)

1.1. PROVENANCE DES STAGIAIRES PAR ENTREPRISE D'ORIGINE ET MESURES D'ADAPTATION AFFECTANT LEUR RÉEMPLOI (*)**

Entreprises	Effectif	Mesures d'adaptation structurelles (1)	Produits (2)	Effectif touché (3)	Observations

(*) Décision 76/206/CEE (JO n° L 39 du 14. 2. 1976, p. 39), modifiée par la décision 77/802/CEE (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 10).

(**) Fournir en annexe, le cas échéant, tous renseignements complémentaires susceptibles de justifier la compétitivité au niveau communautaire du (des) produit(s) visé(s) dans le tableau ci-dessus (prix de revient, volume de production escompté, etc.).

(***) Ce tableau doit obligatoirement être rempli quel que soit le responsable de la réalisation.

(1) Préciser s'il s'agit d'une adaptation technologique et laquelle, d'une conversion vers une autre production dans le même secteur et laquelle, d'une conversion vers une autre production dans un autre secteur que le textile ou l'habillement et laquelle, d'une fermeture ou d'une réduction de production. Indiquer dans la colonne «observations» si ces mesures ont fait l'objet d'une programmation et à quelle date.

(2) S'il s'agit de produits relevant du secteur textile et habillement, indiquer le numéro de la catégorie du (des) produit(s) repris dans la première colonne de l'annexe A du règlement (CEE) n° 3019/77 (JO n° L 357 du 31. 12. 1977) qui sera (seront) fabriqué(s) à la suite des mesures d'adaptation structurelles.

(3) Indiquer le nombre de personnes concernées par la demande dont l'emploi est affecté par les mesures d'adaptation structurelles prises par l'entreprise qui les occupe.

1.2. **MOTIFS QUI ONT DÉTERMINÉ LA RÉALISATION DE CES MESURES**

- Concurrence intra ou extracommunautaire (1)
- Surcapacité nationale ou communautaire (1)
- Protection de l'environnement
- Hygiène et sécurité du travail

Commenter brièvement ces motifs ou les autres motifs en cause.

1.3. **POUR LES FORMATIONS EN ENTREPRISE ET DANS LA PRODUCTION**

Préciser comment et par qui est réalisée la formation et pourquoi cette méthode a été choisie. Expliquer comment est modulée l'intervention financière des pouvoirs publics pour tenir compte de la participation effective des travailleurs en formation à des activités de production. Pendant les périodes de formation, hors des centres de formation proprement dits, évaluer dans quelle mesure le travailleur participe à la production en mentionnant, en heures ou en semaines, la quote-part de la formation qu' on peut imputer à la production.

(1) Rayer la mention inutile.

1.4. **IMPLANTATION RÉGIONALE (RÉGION D'ORIGINE ET RÉGION DE RÉEMPLOI) DE L' (DES) ENTREPRISES(S) CONCERNÉE(S)**

— Région ou zone.

Implantation d'origine	Implantation de réemploi

Ce projet d'opération bénéficie-t-il:

- du régime d'aide national à finalité régionale,
- d'une aide publique régionale,
- d'une aide interprofessionnelle?

Laquelle?

— Situation de la population active occupée dans le textile? Pourcentage par rapport à la population active de la région ou de la zone.

1.5. PERSPECTIVES DE RÉEMPLOI DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA DEMANDE (estimations)

	Nombre de personnes	%
— Réemploi dans l'entreprise d'origine: Indiquer dans quelle catégorie de production.
— Réemploi dans une (d') autre(s) entreprise(s) du secteur « textile et habillement »: Indiquer dans quelle catégorie de production.
— Réemploi dans une autre branche d'activité: Indiquer les principales branches d'activité de réemploi
— Réemploi dans la même région ou zone:
— Réemploi à l'extérieur de la région d'origine:

1.6. EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS SOCIAL

1.7. PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Indiquer les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux sont consultés, comment ils ont participé à l'élaboration du projet.
Si nécessaire, mentionner les avis des parties en cause.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OPÉRATIONS

2.1. TYPES D'OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

2.1.1. FORMATION

- a) Dans les centres et ateliers de formation publics ou privés, en dehors de la production
- b) Dans l'entreprise et dans la production

2.1.2. CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

2.1.3. INTÉGRATION DANS LE NOUVEAU MILIEU SOCIAL ET PROFESSIONNEL

2.1.4. MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

- a) Handicapés
- b) Travailleurs de plus de 50 ans

2.1.5. FORMATION DE FORMATEURS

2.1.6. AIDES À L'EMPLOI

2.2. NOMBRE ET CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES (estimation) (*)

2.2.1. NOMBRE TOTAL DE PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENSEMBLE DE LA DEMANDE DONT:

	TYPES D'AIDES	19 ..	19 ..	19 ..
— Formation élémentaire préprofessionnelle ou initiation à la vie professionnelle	A 3 et A 4	□	□	□
— Orientation et préformation ou motivation à de nouveaux choix professionnels	A 3 et A 4	□	□	□
— Formation qualifiée	A 3 et A 4	□	□	□
— Formation hautement qualifiée	A 3 et A 4	□	□	□
— Adaptation professionnelle	A 3 et A 4	□	□	□
— Complément de formation	A 3 et A 4	□	□	□
— Initiation à la vie professionnelle	A 3 et A 4	□	□	□
— Voyage et réinstallation	B 3	□	□	□
— Séparation de famille	B 3	□	□	□
— Services d'accueil	C 3	□	□	□
— Foyers de jeunes	C 3	□	□	□
— Enseignement linguistique	C 3	□	□	□
— Adaptation aux conditions d'exercice de l'activité socio-professionnelle	C 3	□	□	□
— Enseignement adapté aux enfants de travailleurs migrants	C 3	□	□	□
— Adaptation de postes de travail	D 3	□	□	□
— Réhabilitation fonctionnelle	D 3	□	□	□
— Maintien du revenu	D 4	□	□	□
— Formation	A 3 et A 4	□	□	□
— Adaptation et/ou perfectionnement	A 3 et A 4	□	□	□
— En région prioritaire	E 3	□	□	□
— En faveur des jeunes de moins de 25 ans	p. m.	□	□	□
TOTAL		19 ..	19 ..	19 ..

2.2.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE DE CERTAINES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

Sexe	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 25 à 50 ans	Plus de 50 ans
Masculin				
Féminin				

(*) A l'exclusion des enfants de travailleurs migrants bénéficiaires d'un enseignement adapté de type scolaire.

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE
 D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTEMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***)	Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires				
	à temps plein	à temps partiel	alternée		théoriques	pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total		
									du	au					
				- Résumé du contenu des programmes - pédagogie spécifique - matières enseignées - types de métiers ou de qualifications											

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.

(**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.

(***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

3. CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

3.1. FICHE FINANCIÈRE (*)

Réservé à la direction du Fonds social																																<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2%;">58</td><td style="width: 2%;">59</td><td style="width: 2%;">60</td><td style="width: 2%;">61</td><td style="width: 2%;">62</td><td style="width: 2%;">63</td><td style="width: 2%;">64</td><td style="width: 2%;">65</td><td style="width: 2%;">66</td><td style="width: 2%;">67</td><td style="width: 2%;">68</td><td style="width: 2%;">69</td><td style="width: 2%;">70</td><td style="width: 2%;">71</td><td style="width: 2%;">72</td><td style="width: 2%;">73</td><td style="width: 2%;">74</td><td style="width: 2%;">75</td><td style="width: 2%;">76</td><td style="width: 2%;">77</td><td style="width: 2%;">78</td><td style="width: 2%;">79</td><td style="width: 2%;">80</td> </tr> <tr> <td colspan="12"></td><td style="text-align: center;">/</td><td colspan="10"></td> </tr> </table>										58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80													/																		
58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80																																																																									
												/																																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2%;">1</td><td style="width: 2%;">2</td><td style="width: 2%;">3</td><td style="width: 2%;">4</td><td style="width: 2%;">5</td><td style="width: 2%;">6</td><td style="width: 2%;">7</td><td style="width: 2%;">8</td><td style="width: 2%;">9</td><td style="width: 2%;">10</td><td style="width: 2%;">11</td><td style="width: 2%;">12</td><td style="width: 2%;">13</td><td style="width: 2%;">14</td><td style="width: 2%;">15</td><td style="width: 2%;">16</td><td style="width: 2%;">17</td><td style="width: 2%;">18</td><td style="width: 2%;">19</td><td style="width: 2%;">20</td><td style="width: 2%;">21</td><td style="width: 2%;">22</td><td style="width: 2%;">23</td><td style="width: 2%;">24</td><td style="width: 2%;">25</td><td style="width: 2%;">26</td><td style="width: 2%;">27</td><td style="width: 2%;">28</td><td style="width: 2%;">29</td><td style="width: 2%;">30</td><td style="width: 2%;">31</td><td style="width: 2%;">32</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">Z</td><td colspan="30"></td> </tr> </table>																																1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	Z																															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32																																																																
Z																																																																																															

0. ORGANISME QUI PRÉSENTE LA DEMANDE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57
X 0		1																																																						

1. TYPES D'OPÉRATIONS

X 1	2																																																						
X 2																																																							
X 3																																																							
X 4																																																							
X 5																																																							

2. ORGANISME(S) AU BÉNÉFICE DUQUEL (DESQUELS) LE(S) CONCOURS DU FONDS SOCIAL EST (SONT) DEMANDÉ(S) ET NATURE JURIDIQUE

X 6	3																																																						
X 7																																																							
X 8																																																							
X 9																																																							

3. POUVOIRS PUBLICS GARANTISSANT ET COFINANÇANT LES OPÉRATIONS
(en cas d'organisme privé, voir sous 2)

W 0																																																						
W 1																																																						
W 2																																																						
W 3																																																						

4. CALCUL DES COÛTS PAR TYPES D'AIDES (coûts réels ou coûts unitaires)

V 0																																																						
V 1																																																						
V 2																																																						
V 3																																																						
V 4																																																						
V 5																																																						
V 6																																																						
V 7																																																						
V 8																																																						
V 9																																																						

(*) À utiliser selon le mode d'emploi établi par les services de la Commission.

3.2. CONTRÔLE

— Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

— Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés ?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

**COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES
AFFAIRES SOCIALES
- FONDS SOCIAL EUROPÉEN -

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles
Téléphone: 735 00 40 et 735 80 40
Adresse télégraphique: COMEUR Bruxelles
Télex: 21 877 COMEU B

Domaine d'intervention:
article 4 de la décision 71/66/CEE
Jeunes

État membre:

Région(s) concernée(s):

Répartition (en pourcentage):

Région(s) de
priorité absolue (*)

%

Autre(s) région(s)
prioritaire(s) (**)

%

Autre(s)
région(s) (***)

%

DEMANDE DE CONCOURS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Organisme qui présente la demande:

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

Pouvoirs publics intervenant financièrement et garantissant
la bonne fin des opérations (dénomination):

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

BRÈVE DESCRIPTION DE LA DEMANDE:

Période de réalisation des opérations:
du au

Nombre de personnes concernées:

En cas d'agrément de la Commission, l'organisme qui présente la demande
accepterait-il que les dispositions de cet agrément soient rendues publiques?

oui non

**Réservé à la direction
du Fonds social européen**

Numéro de la demande

Date de réception

(*) Régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 7).
(**) Régions visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75 (JO n° L 73 du 21. 3. 1975, p. 1), à l'exclusion des régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77.
(***) Régions non visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75.

**1. CONTEXTE STRUCTUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE
RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

Article 4
Jeunes (*)

1.1. . CONTEXTE DANS LEQUEL SE SITUE LE PROJET D'OPÉRATION

1.1.1. INDIQUER LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES QUI INFLUENCENT L'IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DES DIVERSES ÉTAPES DU PROJET D'OPÉRATION (recrutement, formation, placement)

1.1.2. MENTIONNER CI-DESSOUS LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES ET/OU LES PROBLÈMES PARTICULIERS DU (DES) GROUPE(S) DE JEUNES VISÉS PAR LE PROJET D'OPÉRATION

1.1.3. JOINDRE EN ANNEXE, DANS LA MESURE OÙ CES INFORMATIONS SONT SIGNIFICATIVES POUR L'APPRÉCIATION DE LA PRÉSENTE DEMANDE:

- synthèse des orientations de politique générale suivie,
- communication des textes légaux et/ou réglementaires.

(*) Décision 75/459/CEE (JO n° L 199 du 30. 7. 1975, p. 36), modifiée par la décision 77/802/CEE (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 10).

1.1.4. POUR LES RÉGIONS OU PARTIES DE RÉGIONS D'ORIGINE DES JEUNES CONCERNÉS PAR LE PROJET D'OPÉRATION

Régions ou parties de régions	Taux moyen de chômage durant les trois dernières années disponibles						Prévision du nombre de jeunes susceptibles de bénéficier du Fonds social européen (à répartir par région ou partie de région)
	19 ..		19 ..		19 ..		
	Moins de 25 ans	Total	Moins de 25 ans	Total	Moins de 25 ans	Total	

1.2. CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DU PROJET D'OPÉRATION

1.2.1. PRÉCISER COMMENT CE PROJET D'OPÉRATION SE DISTINGUE DE LA PREMIÈRE FORMATION DES JEUNES IMMÉDIATEMENT APRÈS LA FIN DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE (*)

Indiquer la méthode de recrutement et les organismes qui en sont responsables.

1.2.2. FORMATIONS EN COMMUN, JEUNES ET ADULTES

Dans les cas où des personnes de plus de 25 ans participent au même cours de formation que les jeunes concernés par la présente demande, indiquer le nombre de ces personnes et expliquer pourquoi un tel système est adopté.

(*) Article 3 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54).

1.2.3. DÉMONTRER EN QUOI CE PROJET D'OPÉRATION SE DISTINGUE D'OPÉRATIONS COURANTES OU MISES EN ŒUVRE ANTÉRIEUREMENT

(par exemple :

- intégration des différentes étapes,
- adaptation des méthodes et capacités de formation,
- liaison avec les services de placement et employeurs potentiels.)

MENTIONNER LA DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE NOUVEAU TYPE D'ACTIVITÉ DEVIENT OPÉRATIONNEL

1.2.4. POUR LES FORMATIONS EN ENTREPRISE ET DANS LA PRODUCTION

Préciser pourquoi cette méthode a été choisie. Indiquer la nature de toute supervision externe de la qualité de la formation. Expliquer comment est modulée l'intervention financière des pouvoirs publics pour tenir compte de la participation effective des travailleurs en formation à des activités de production. Pendant les périodes de formation, hors des centres de formation proprement dits, évaluer dans quelle mesure le travailleur participe à la production en mentionnant, en heure ou en semaines, la quote-part de la formation qu'on peut imputer à la production.

1.3. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

1.3.1. DONNER LES PRÉVISIONS EN CE QUI CONCERNE LE PLACEMENT DES JEUNES DANS DES EMPLOIS STABLES ET CONFORMES À LA FORMATION REÇUE

Indiquer les secteurs industriels concernés, si l'emploi ou le réemploi est prévu dans la région d'origine des jeunes et à quelle période. Mentionner dans quelle mesure la présente opération accompagne des programmes d'investissement visant à la création ou au maintien des postes de travail. Préciser en outre dans quelle mesure il s'agit de petites et moyennes entreprises.

1.3.2. INDIQUER, LÀ OÙ C'EST APPROPRIÉ, TOUT AUTRE RÉSULTAT ESPÉRÉ DE L'OPÉRATION

(dans les cas, par exemple, de projet nouveaux)

1.4. EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS SOCIAL

1.5. PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Indiquer les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux sont consultés, comment ils ont participé à l'élaboration du projet. Si nécessaire, mentionner les avis des parties en cause..

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OPÉRATIONS

2.1. TYPES D'OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

2.1.1. FORMATION

a) Dans les centres et ateliers de formation publics ou privés, en dehors de la production

b) Dans l'entreprise et dans la production

2.1.2. CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

2.1.3. INTÉGRATION DANS LE NOUVEAU MILIEU SOCIAL ET PROFESSIONNEL

2.1.4. MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

a) Handicapés

b) Travailleurs de plus de 50 ans

2.1.5. FORMATION DE FORMATEURS

2.1.6. AIDES À L'EMPLOI

2.2. NOMBRE ET CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES (estimation) (*)

2.2.1. NOMBRE TOTAL DE PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENSEMBLE DE LA DEMANDE DONT:

- demandeurs d'un premier emploi
- demandeuses d'emploi après une longue interruption (femmes de 25 ans et plus)
- en chômage après avoir occupé un emploi occupées mais sous-employées
- occupées mais menacées de chômage
- personnes non salariées
- autres personnes occupées

2.2.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE DE CERTAINES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

Sexe	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 25 à 50 ans	Plus de 50 ans
Masculin				
Féminin				

(*) A l'exclusion des enfants de travailleurs migrants bénéficiaires d'un enseignement adapté de type scolaire.

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES (estimation)

19... 19... 19...

TYPES D'AIDES

A 3 et A 4

B3

C 3

D3

D 4

A 3 et A 4

E 3

p. m.

TOTAL

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE
 D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTEMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***)				Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires		
	à temps plein	à temps partiel	alternée	niveau	théoriques	pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total			
									du	au						
					— Résumé du contenu des programmes — pédagogie spécifique — matières enseignées — types de métiers ou de qualifications											

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.

(**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.

(***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

3. CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

3.1. FICHE FINANCIÈRE (*)

Réservé à la direction du Fonds social																																																		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;">58</td><td style="width: 5%;">59</td><td style="width: 5%;">60</td><td style="width: 5%;">61</td><td style="width: 5%;">62</td><td style="width: 5%;">63</td><td style="width: 5%;">64</td><td style="width: 5%;">65</td><td style="width: 5%;">66</td><td style="width: 5%;">67</td><td style="width: 5%;">68</td><td style="width: 5%;">69</td><td style="width: 5%;">70</td><td style="width: 5%;">71</td><td style="width: 5%;">72</td><td style="width: 5%;">73</td><td style="width: 5%;">74</td><td style="width: 5%;">75</td><td style="width: 5%;">76</td><td style="width: 5%;">77</td><td style="width: 5%;">78</td><td style="width: 5%;">79</td><td style="width: 5%;">80</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td><td colspan="10" style="text-align: center;">/</td><td colspan="2" style="text-align: center;">-</td> </tr> </table>										58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80											/										-										
58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80																																																																																											
										/										-																																																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2.5%;">1</td><td style="width: 2.5%;">2</td><td style="width: 2.5%;">3</td><td style="width: 2.5%;">4</td><td style="width: 2.5%;">5</td><td style="width: 2.5%;">6</td><td style="width: 2.5%;">7</td><td style="width: 2.5%;">8</td><td style="width: 2.5%;">9</td><td style="width: 2.5%;">10</td><td style="width: 2.5%;">11</td><td style="width: 2.5%;">12</td><td style="width: 2.5%;">13</td><td style="width: 2.5%;">14</td><td style="width: 2.5%;">15</td><td style="width: 2.5%;">16</td><td style="width: 2.5%;">17</td><td style="width: 2.5%;">18</td><td style="width: 2.5%;">19</td><td style="width: 2.5%;">20</td><td style="width: 2.5%;">21</td><td style="width: 2.5%;">22</td><td style="width: 2.5%;">23</td><td style="width: 2.5%;">24</td><td style="width: 2.5%;">25</td><td style="width: 2.5%;">26</td><td style="width: 2.5%;">27</td><td style="width: 2.5%;">28</td><td style="width: 2.5%;">29</td><td style="width: 2.5%;">30</td><td style="width: 2.5%;">31</td><td style="width: 2.5%;">32</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Z</td><td colspan="30"></td> </tr> </table>																																																		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	Z																															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32																																																																																		
Z																																																																																																																	

0. ORGANISME QUI PRÉSENTE LA DEMANDE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57
X 0		1																																																						

1. TYPES D'OPÉRATIONS

X 1	2																																																					
X 2																																																						
X 3																																																						
X 4																																																						
X 5																																																						

2. ORGANISME(S) AU BÉNÉFICE DUQUEL (DESQUELS) LE(S) CONCOURS DU FONDS SOCIAL EST (SONT) DEMANDÉ(S) ET NATURE JURIDIQUE

X 6	3																																																					
X 7																																																						
X 8																																																						
X 9																																																						

3. POUVOIRS PUBLICS GARANTISSANT ET COFINANÇANT LES OPÉRATIONS
(en cas d'organisme privé, voir sous 2)

W 0																																																						
W 1																																																						
W 2																																																						
W 3																																																						

4. CALCUL DES COÛTS PAR TYPES D'AIDES (coûts réels ou coûts unitaires)

V 0																																																						
V 1																																																						
V 2																																																						
V 3																																																						
V 4																																																						
V 5																																																						
V 6																																																						
V 7																																																						
V 8																																																						
V 9																																																						

(*) À utiliser selon le mode d'emploi établi par les services de la Commission.

3.2. CONTRÔLE

— Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

— Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

1.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA SITUATION MIGRATOIRE DES PAYS/RÉGIONS CONCERNÉ(E)S

Indiquer notamment:

- situation de l'emploi dans la (les) région(s) d'origine et d'accueil,
- taux d'émigration des régions de départ et pourcentage de la population immigrée dans les régions d'accueil,
- développement du (des) flux migratoire(s) [nombre de destination(s) des départs, nombre des retours],
- estimation de la capacité d'absorption de l'économie et de l'infrastructure sociale des régions d'accueil,
- objectifs de la (des) politique(s) de migration dans la (les) région(s) d'origine et dans les zones d'accueil.

Communiquer en annexe les textes légaux et/ou réglementaires dans la mesure où il sont significatifs pour l'appréciation de la présente demande.

(*) Décision 77/803/CEE (JO n° L 337 du 22. 12. 1977, p. 12).

1.2. OBJECTIFS DU PROJET D'OPÉRATION

1.2.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJECTIFS POURSUIVIS

Indiquer notamment:

- la relation de ces objectifs avec des problèmes d'emploi des migrants concernés,
- les phases de la migration visées par les opérations,
- la relation avec la (les) politique(s) nationale(s), régionale(s) ou locale(s),
- la relation avec d'autres opérations en faveur des migrants réalisées par le même ou par d'autres promoteurs,
- les résultats prévus des opérations et la possibilité éventuelle d'une évaluation ultérieure de ces résultats (effets concrets d'intégration et de préformation au retour).

1.2.2. CES OPÉRATIONS ONT-ELLES BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE PUBLIQUE:

nationale

régionale

locale

du pays d'origine

du pays d'accueil

Brève description du but et de la nature de ces aides.

1.3. CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DES PROGRAMMES INTÉGRÉS (*)

Mentionner l'ensemble des mesures nécessaires prévues pour le programme afin d'assurer l'efficacité et la continuité des interventions qui relient les phases successives de la migration pouvant aller de la préparation à la migration jusqu'au retour dans le pays d'origine.

En quoi ces programmes sont-ils en harmonie avec les objectifs de la politique de développement industriel et régional?

1.4. CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DES PRESTATIONS VISANT À L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ()**

1.4.1. DOMAINES D'INTÉGRATION

	<input type="checkbox"/>	Nombre de personnes concernées		<input type="checkbox"/>	Nombre de personnes concernées
Travail	<input type="checkbox"/>	Intégration préprofessionnelle de jeunes migrants (moins de 25 ans)	<input type="checkbox"/>
Logement	<input type="checkbox"/>			
Langue	<input type="checkbox"/>	autres domaines:		
Santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Loi et administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vie quotidienne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.4.2. PÉRIODES DES INTERVENTIONS

	<input type="checkbox"/>	Nombre de personnes concernées		<input type="checkbox"/>	Nombre de personnes concernées
— Pour les travailleurs migrants et les membres adultes de leur famille, les opérations ont-elles lieu:			— Pour les enfants de migrants (cours d'enseignement adapté), les opérations ont-elles lieu:		
— directement à l'arrivée	<input type="checkbox"/>	— avant la période de scolarisation obligatoire	<input type="checkbox"/>
— jusqu'à un an après l'arrivée	<input type="checkbox"/>	— pendant la période de scolarisation obligatoire	<input type="checkbox"/>
— jusqu'à deux ans après l'arrivée	<input type="checkbox"/>	— Combien d'entre eux ont déjà suivi un cours d'enseignement adapté	
— plus de deux ans après l'arrivée	<input type="checkbox"/>			

(*) Article 1^{er} de la décision 77/803/CEE.

(**) Article 2 de la décision 77/803/CEE.

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE
D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTEMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***)	Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires					
	à temps plein	à temps partiel	alternée		théoriques	pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total			
									du	au						
				- Résumé du contenu des programmes - pédagogie spécifique - matières enseignées - types de métiers ou de qualifications												

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.
 (**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.
 (***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

5. PRÉVISIONS DE DÉPENSES ÉLIGIBLES PRÉSENTÉES

Types d'aides	Première tranche										Deuxième tranche										Troisième tranche										Année de la première tranche																																																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57																						
U A 3																																																			1	9																												
U A 4																																																																																
U B 3																																																																																
U C 3																																																																																
U D 3																																																																																
U D 4																																																																																
U E 3																																																																																
Total																																																																																

6. DEMANDE DE CONCOURS AU FONDS SOCIAL

TA 3																																								
TA 4																																								
TB 3																																								
TC 3																																								
TD 3																																								
TD 4																																								
TE 3																																								
Total																																								

		PLAN DE FINANCEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES		
		Première tranche	Deuxième tranche	Troisième tranche
13. Concours du Fonds social en %	14. Période prévisible de réalisation	7. CONCOURS DEMANDÉ AU FONDS SOCIAL		
	DÉBUT:	8. FINANCEMENT ORGANISME(S) PUBLIC(S)		
S 1				
S 2	FIN:			
S 3				
S 4		9. FINANCEMENT ORGANISME(S) PRIVÉ(S)		
R 1				
R 2				
R 3				
15. Nombre prévisible de personnes concernées		10. RECETTES PROVENANT DE L'OPÉRATION (droits d'inscription, vente de produits, etc.)		
Q				
		11. TOTAL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES PRÉSENTÉES (bénéficiaire public: (7 + 8 + 10 = total 5 / bénéficiaire privé: 8 + 8 + 9 + 10 = total 5)		
16. Durée des opérations (en heures)				
		12. TOTAL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES NON PRÉSENTÉES		
P				

3.2. CONTRÔLE

— Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

— Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés ?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES
AFFAIRES SOCIALES
- FONDS SOCIAL EUROPÉEN -

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles
Téléphone: 735 00 40 et 735 80 40
Adresse télégraphique: COMEUR Bruxelles
Télex: 21 877 COMEU B

Domaine d'intervention:
article 4 de la décision 71/66/CEE
Femmes

État membre:

Région(s) concernée(s):

Répartition (en pourcentage):

Région(s) de
priorité absolue (*)

Autre(s) région(s)
prioritaire(s) (**)

Autre(s)
région(s) (***)

%

%

%

DEMANDE DE CONCOURS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Organisme qui présente la demande:

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

Pouvoirs publics intervenant financièrement et garantissant
la bonne fin des opérations (dénomination):

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

BRÈVE DESCRIPTION DE LA DEMANDE:

Période de réalisation des opérations:

du au

Nombre de personnes concernées:

En cas d'agrément de la Commission, l'organisme qui présente la demande
accepterait-il que les dispositions de cet agrément soient rendues publiques?

oui non

**Réservé à la direction
du Fonds social européen**

Numéro de la demande

Date de réception

(*) Régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 7).
(**) Régions visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75 (JO n° L 73 du 21. 3. 1975, p. 1), à l'exclusion des régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77.
(***) Régions non visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75.

**1. CONTEXTE STRUCTUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE
RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

**Article 4
Femmes (*)**

1.1. CONTEXTE DANS LEQUEL SE SITUE LE PROJET D'OPÉRATION

1.1.1. INDIQUER LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES QUI ONT CONDUIT À L'ÉTABLISSEMENT DU PROJET D'OPÉRATION

Répondre, entre autres, aux questions suivantes.

- | | oui | non | nombre |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------------|
| — S'agit-il de femmes qui n'ont jamais eu de formation professionnelle ou qui n'ont pas acquis de qualification dans leur(s) emploi(s) antérieur(s)? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| — S'agit-il de femmes qui ont une qualification insuffisante (**) par rapport aux exigences du marché du travail? Si oui, caractériser cette inadéquation, éventuellement en annexe. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| — S'agit-il de femmes résidant: | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| — en zone rurale | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| — en zone suburbaine | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| — en ville? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |

1.1.2. MENTIONNER CI-DESSOUS LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES ET/OU LES PROBLÈMES PARTICULIERS DES FEMMES VISÉES PAR LE PROJET D'OPÉRATION

Entre autres:

- | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------------|
| — préciser: | | | |
| — s'il s'agit de femmes désireuses d'exercer une activité professionnelle pour la première fois ou après une longue interruption | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| — s'il s'agit de femmes qui ont perdu leur emploi | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| — indiquer les principales difficultés rencontrées par l'insertion ou la réinsertion dans la vie professionnelle (manque de connaissances générales, réticences à accepter un métier non traditionnel, difficultés d'organisation de la vie familiale, etc.) | | | |

1.1.3. JOINDRE EN ANNEXE, DANS LA MESURE OÙ CES INFORMATIONS SONT SIGNIFICATIVES POUR L'APPRÉCIATION DE LA PRÉSENTE DEMANDE:

- synthèse des orientations de politique générale suivie,
- communication des textes légaux et/ou réglementaires.

(*) Décision 77/804/CEE (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 14).

(**) Il convient d'entendre en général par «qualification professionnelle insuffisante» une qualification de niveau correspondant à la dénomination de travailleur semi-qualifié.

1.1.4. POUR LES RÉGIONS OU PARTIES DE RÉGIONS D'ORIGINE DES FEMMES CONCERNÉES PAR LE PROJET D'OPÉRATION

Régions ou parties de régions	Taux moyen de chômage durant les trois dernières années disponibles						Pourcentage de la population féminine d'âge actif par rapport à la population active totale (indiquer les dernières données disponibles)
	19..		19..		19..		
	Femmes de plus de 25 ans	Total	Femmes de plus de 25 ans	Total	Femmes de plus de 25 ans	Total	

1.2. CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DU PROJET D'OPÉRATION

1.2.1. PRÉCISER EN QUOI CE PROJET D'OPÉRATION SE DISTINGUE D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE TRADITIONNELLE DES ADULTES

Indiquer notamment si cette opération comprend:

- a) une phase d'initiation à la vie professionnelle
- b) une phase de motivation à de nouveaux choix professionnels
- c) une phase de formation professionnelle proprement dite (*)
- d) des mesures destinées à faciliter l'insertion ou la réinsertion dans le nouvel emploi

oui	non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Phase d'initiation à la vie professionnelle
Préciser le lieu, la durée (en heures) et le programme.

(*) À détailler page 57 point 2.3 (caractéristiques des programmes de formation).

Phase de motivation à de nouveau choix professionnels

Préciser le lieu, la durée (en heures) et le programme.

Mesures destinées à faciliter l'insertion dans le nouvel emploi

Décrire ces mesures.

1.2.2. FORMATIONS EN COMMUN. FEMMES ET HOMMES

Dans le cas où des hommes de plus de 25 ans participent au même cours de formation que les femmes concernées par la présente demande, indiquer le nombre de ces personnes et expliquer pourquoi un tel système est adopté.

1.2.3. POUR LES FORMATIONS EN ENTREPRISE ET DANS LA PRODUCTION

Préciser pourquoi cette méthode a été choisie. Indiquer la nature de toute supervision externe de la qualité de la formation. Expliquer comment est modulée l'intervention financière des pouvoirs publics pour tenir compte de la participation effective des travailleuses en formation à des activités de production. Pendant les périodes de formation hors des centres de formation proprement dits, évaluer dans quelle mesure la travailleuse participe à la production en mentionnant, en heures ou en semaines, la quote-part de la formation qu'on peut imputer à la production.

1.3. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

1.3.1. DONNER LES PRÉVISIONS EN CE QUI CONCERNE LE PLACEMENT DES FEMMES DANS DES EMPLOIS STABLES ET CONFORMES À LA FORMATION REÇUE

Indiquer les secteurs industriels concernés, si l'emploi ou le réemploi est prévu dans la région d'origine des femmes et à quelle période. Mentionner dans quelle mesure la présente opération accompagne des programmes d'investissement visant à la création ou au maintien de postes de travail. Préciser en outre dans quelle mesure il s'agit de petites et moyennes entreprises.

1.3.2. INDIQUER, LÀ OÙ C'EST APPROPRIÉ, TOUT AUTRE RÉSULTAT ESPÉRÉ DE L'OPÉRATION (dans le cas, par exemple, de projets nouveaux)

1.4. EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS SOCIAL

1.5. PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Indiquer les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux sont consultés, comment ils ont participé à l'élaboration du projet. Si nécessaire, mentionner les avis des parties en cause.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OPÉRATIONS

2.1. TYPES D'OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

2.1.1. FORMATION

a) Dans les centres et ateliers de formation publics ou privés, en dehors de la production

b) Dans l'entreprise et dans la production

2.1.2. CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

2.1.3. INTÉGRATION DANS LE NOUVEAU MILIEU SOCIAL ET PROFESSIONNEL

2.1.4. MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

a) Handicapés

b) Travailleurs de plus de 50 ans

2.1.5. FORMATION DE FORMATEURS

2.1.6. AIDES À L'EMPLOI

2.2. NOMBRE ET CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES (estimation) (*)

2.2.1. NOMBRE TOTAL DE PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENSEMBLE DE LA DEMANDE DONT:

- demandeurs d'un premier emploi
- demandeuses d'emploi après une longue interruption (femmes de 25 ans et plus)
- en chômage après avoir occupé un emploi occupées mais sous-employées
- occupées mais menacées de chômage
- personnes non salariées
- autres personnes occupées

2.2.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE DE CERTAINES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

Sexe	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 25 à 50 ans	Plus de 50 ans
Masculin				
Féminin				

(*) A l'exclusion des enfants de travailleurs migrants bénéficiaires d'un enseignement adapté de type scolaire.

	TYPES D'AIDES	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES (estimation)	19...	19...
— Formation élémentaire préprofessionnelle ou initiation à la vie professionnelle	A 3 et A 4	<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Orientation et préformation ou motivation à de nouveaux choix professionnels		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Formation qualifiée		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Formation hautement qualifiée		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Adaptation professionnelle	B3	<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Complément de formation		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Initiation à la vie professionnelle		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Voyage et réinstallation	C 3	<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Séparation de famille		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Services d'accueil		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Foyers de jeunes	D3	<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Enseignement linguistique		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Adaptation aux conditions d'exercice de l'activité socio-professionnelle		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Enseignement adapté aux enfants de travailleurs migrants		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Adaptation de postes de travail	D 4	<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Réhabilitation fonctionnelle		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Maintien du revenu	A 3 et A 4	<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Formation		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— Adaptation et/ou perfectionnement	E 3	<input type="checkbox"/>	19...	19...
— En région prioritaire		<input type="checkbox"/>	19...	19...
— En faveur des jeunes de moins de 25 ans		<input type="checkbox"/>	19...	19...
TOTAL			19...	19...

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE
D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTÉMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***)	Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires				
	à temps plein	à temps partiel	alternée		théoriques	pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total		
									du	au					
				- Résumé du contenu des programmes - pédagogie spécifique - matières enseignées - types de métiers ou de qualifications niveau											

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.
 (**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.
 (***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

3.2. CONTRÔLE

— Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

— Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés ?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Domaine d'intervention:
article 5 de la décision 71/66/CEE
Régions

État membre:

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES
AFFAIRES SOCIALES
- FONDS SOCIAL EUROPÉEN -

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles
Téléphone: 735 00 40 et 735 80 40
Adresse télégraphique: COMEUR Bruxelles
Télex: 21 877 COMEU B

Région(s) concernée(s):

Répartition (en pourcentage):

Région(s) de
priorité absolue (*)

%

Autre(s) région(s)
prioritaire(s) (**)

%

Autre(s)
région(s) (***)

%

DEMANDE DE CONCOURS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Organisme qui présente la demande:

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

Pouvoirs publics intervenant financièrement et garantissant
la bonne fin des opérations (dénomination):

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

BRÈVE DESCRIPTION DE LA DEMANDE:

Période de réalisation des opérations:
du au

Nombre de personnes concernées:

En cas d'agrément de la Commission, l'organisme qui présente la demande
accepterait-il que les dispositions de cet agrément soient rendues publiques?

oui non

**Réservé à la direction
du Fonds social européen**

Numéro de la demande

Date de réception

(*) Régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 7).

(**) Régions visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75 (JO n° L 73 du 21. 3. 1975, p. 1), à l'exclusion des régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77.

(***) Régions non visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75.

**1. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET OBJECTIFS
PERSPECTIVES DE RÉEMPLOI**

**Article 5
Régions (*)**

1.1. RÉGIONS OU PARTIES DE RÉGIONS CONCERNÉES

1.1.1. S'AGIT-IL DE RÉGIONS OU PARTIES DE RÉGIONS CONCERNÉES PAR LES RÉGIMES NATIONAUX D'AIDES À FINALITÉ RÉGIONALE (y compris les zones de montagne, mais à l'exclusion des régions d'aides à caractère fiscal) oui non

1.1.2. POUR CETTE (CES) RÉGION(S) OU CETTE (CES) PARTIE(S) DE RÉGION(S), INDIQUER:

1.1.2.1. le taux moyen de chômage durant les quatre dernières années;

1.1.2.2. le produit industriel brut par habitant pendant la dernière année disponible par rapport à la moyenne nationale = 100;

1.1.2.3. le taux spécifique d'activité pendant la dernière année disponible.

Régions ou parties de régions	1.1.2.1. Années de référence				1.1.2.2. Année de référence 19..	1.1.2.3. Année de référence 19..
	19..	19..	19..	19..		

1.1.3. INDIQUER CI-DESSOUS D'AUTRES DONNÉES ÉVENTUELLES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION, ET NOTAMMENT:

Régions ou parties de régions	1.1.3.1. Solde migratoire négatif (dernière année disponible)	1.1.3.2. Pourcentage de la population active en agriculture (dernière année disponible)	1.1.3.3. Autres éléments
			RÉSERVÉ AU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (Priorité régionale)

(*) Article 5 paragraphe 1 de la décision 71/66/CEE (JO n° L 28 du 4. 2. 1971, p. 15), modifiée par la décision 77/801/CEE (JO n° L 337 du 27 12. 1977, p. 9).
Article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2396/71.

1.2. CATÉGORIES DE PERSONNES SALARIÉES OU NON SALARIÉES FAISANT L'OBJET DU PROJET D'OPÉRATION

(en complément des informations demandées au point 2.2 de la page 69 du présent formulaire)

- 1.2.1. CHÔMEURS (*)
- 1.2.2. TRAVAILLEURS SOUS-EMPLOYÉS (**)
- 1.2.3. TRAVAILLEURS DIRECTEMENT MENACÉS DE CHÔMAGE
- 1.2.4. TRAVAILLEURS OCCUPÉS RECEVANT UNE HAUTE QUALIFICATION (***)
- 1.2.5. TRAVAILLEURS OCCUPÉS NE RENTRANT PAS DANS LES CATÉGORIES PRÉCÉDENTES
- 1.2.6. NOMBRE TOTAL DES TRAVAILLEURS

Estimation				
Total	Moins de 18 ans	Jeunes de 18 à 25 ans	Femmes de plus de 35 ans	Travailleurs de plus de 50 ans

1.2.7. POUR LES TRAVAILLEURS SOUS-EMPLOYÉS, menacés de chômage ou devant recevoir une haute qualification, expliquer la situation des travailleurs en cause et l'utilité du programme de formation envisagé.

(*) On entend par chômeurs les personnes inscrites sur les listes des demandeurs d'emplois, même si la formation a lieu après l'embauche.

(**) Peuvent également être incluses dans cette catégorie des personnes amenées à cesser une activité non salariée.

(***) Peuvent être également inclus dans cette catégorie des travailleurs suivant des stages de formation du niveau de ceux organisés pour des cadres moyens.

1.3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET STRUCTUREL DES OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1.3.1. INDIQUER SI CES OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNENT UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

oui

non

1.3.2. SI C'EST LE CAS, DONNER UNE BRÈVE DESCRIPTION DE CE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET INDIQUER LES AIDES NATIONALES OU COMMUNAUTAIRES OBTENUES OU DEMANDÉES

Mentionner, si possible, le montant d'investissement par poste de travail maintenu ou créé. Préciser s'il s'agit de rationalisation ou de changement de secteur d'activité.

1.3.3. SI UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EXISTE, PRÉCISER COMBIEN DE POSTES DE TRAVAIL SONT CRÉÉS OU MAINTENUS ET DANS QUELLE PÉRIODE

du	au	Création	Maintien

1.3.4. EN L'ABSENCE DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT, INDIQUER DANS QUELLE MESURE CES OPÉRATIONS SONT ORIENTÉES VERS:

- un *turn-over* (rotation normale moyenne) des effectifs%
- une augmentation de l'utilisation de l'équipement existant%
- une meilleure qualification de la main-d'œuvre employée%

1.3.5. INDIQUER QUELS SONT LES PRINCIPAUX SECTEURS DE PRODUCTION OU DE SERVICES CONCERNÉS PAR LES OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

1.3.6. PRÉCISER DANS QUELLE MESURE IL S'AGIT DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
Fournir des précisions sur la taille de ces entreprises d'après le nombre de personnes occupées.

1.3.7. POUR LES TRAVAILLEURS FORMÉS AU SEIN DES ENTREPRISES

Préciser si cette méthode de formation a été choisie en raison d'un manque de centres de formation ou pour d'autres raisons, et indiquer lesquelles. Expliquer en outre comment est modulée l'intervention financière des pouvoirs publics, compte tenu de la participation effective des travailleurs en formation à des activités de production. Pendant les périodes de formation, hors des centres de formation proprement dits, évaluer dans quelle mesure le travailleur participe à la production en mentionnant, en heures ou en semaines, la quote-part de la période de formation qu'on peut imputer à la production.

1.4. PERSPECTIVES DE RÉEMPLOI

1.4.1. PROGRAMMES EN FAVEUR DE TRAVAILLEURS POUR LESQUELS UN RÉEMPLOI EST ASSURÉ:

- | | | |
|--|------------------------|----------------------|
| — sur la base d'embauches déjà décidées par les employeurs: | nombre
de personnes | <input type="text"/> |
| — sur la base des résultats obtenus dans le passé par les organismes
en cause pour des programmes du même type: | nombre
de personnes | <input type="text"/> |

1.4.2. PLACEMENT ESTIMÉ POUR LES TRAVAILLEURS PARTICIPANT À D'AUTRES PROGRAMMES:

- | | |
|---|--------|
| — par les bureaux de main-d'œuvre responsables de l'embauche |% |
| — données statistiques sur les résultats d'embauche au cours de la dernière année |% |
| — auprès d'entreprises qui reprennent directement ces personnes |% |

1.4.3. LE RÉEMPLOI DE CES TRAVAILLEURS EST PRÉVU:

- | | |
|---|--------|
| — dans leur région d'origine |% |
| — dans les régions de formation (si elles sont différentes) |% |
| — à l'extérieur de ces régions |% |

Dans ces dernières régions, indiquer les principales (mentionner à part les déplacements d'un État membre vers un autre).

Autres observations sur les perspectives de réemploi.

1.5. EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS SOCIAL

1.6. PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Indiquer les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux sont consultés, comment ils ont participé à l'élaboration du projet. Si nécessaire, mentionner les avis des parties en cause.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OPÉRATIONS

2.1. TYPES D'OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

2.1.1. FORMATION

a) Dans les centres et ateliers de formation publics ou privés, en dehors de la production

b) Dans l'entreprise et dans la production

2.1.2. CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

2.1.3. INTÉGRATION DANS LE NOUVEAU MILIEU SOCIAL ET PROFESSIONNEL

2.1.4. MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

a) Handicapés

b) Travailleurs de plus de 50 ans

2.1.5. FORMATION DE FORMATEURS

2.1.6. AIDES À L'EMPLOI

2.2. NOMBRE ET CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES (estimation) (*)

2.2.1. NOMBRE TOTAL DE PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENSEMBLE DE LA DEMANDE DONT:

- Formation élémentaire préprofessionnelle ou initiation à la vie professionnelle
- Orientation et préformation ou motivation à de nouveaux choix professionnels
- Formation qualifiée
- Formation hautement qualifiée
- Adaptation professionnelle
- Complément de formation
- Initiation à la vie professionnelle
- Voyage et réinstallation
- Séparation de famille
- Services d'accueil
- Foyers de jeunes
- Enseignement linguistique
- Adaptation aux conditions d'exercice de l'activité socio-professionnelle
- Enseignement adapté aux enfants de travailleurs migrants
- Adaptation de postes de travail
- Réhabilitation fonctionnelle
- Maintien du revenu
- Formation
- Adaptation et/ou perfectionnement
- En région prioritaire
- En faveur des jeunes de moins de 25 ans
- demandeurs d'un premier emploi
- demandeuses d'emploi après une longue interruption (femmes de 25 ans et plus)
- en chômage après avoir occupé un emploi occupées mais sous-employées
- occupées mais menacées de chômage
- personnes non salariées
- autres personnes occupées

2.2.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE DE CERTAINES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

Sexe	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 25 à 50 ans	Plus de 50 ans
Masculin				
Féminin				

(*) A l'exclusion des enfants de travailleurs migrants bénéficiaires d'un enseignement adapté de type scolaire.

TYPES D'AIDES

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES (estimation)

	19 ..	19 ..	19 ..
A 3 et A 4
B 3
C 3
D 3
D 4
A 3 et A 4
E 3
p. m.
TOTAL

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE
D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTEMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***)	Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires					
	à temps plein	à temps partiel	alternée		théoriques	pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total			
									du	au						
				— Résumé du contenu des programmes — pédagogie spécifique — matières enseignées — types de métiers ou de qualifications												

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.
 (**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.
 (***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

3.2. CONTRÔLE

— Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

— Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés ?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

**1. CONTEXTE STRUCTUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE
PERSPECTIVES DE RÉEMPLOI**

**Article 5
Progrès technique (*)**

1.1. BRANCHE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

1.1.1. EXPOSER DANS QUELLE MESURE CETTE BRANCHE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EST TOUCHÉE PAR LE PROGRÈS TECHNIQUE ET INDIQUER, S'IL Y A LIEU, LE NOMBRE ET LE TYPE D'ENTREPRISES CONCERNÉES (grandes, moyennes ou petites entreprises)

Dans le cas des petites et moyennes entreprises, préciser leur taille d'après le nombre de personnes occupées.

1.1.2. INDIQUER SI CETTE BRANCHE EST CONSIDÉRÉE EN CRISE OU EN EXPANSION (au niveau national et au niveau communautaire)

1.1.3. POUR LA PRÉSENTE DEMANDE, L'ADAPTATION AUX EXIGENCES DU PROGRÈS TECHNIQUE CONSISTE-T-ELLE DANS:

- | | oui | non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| — le développement d'une innovation technologique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — l'introduction d'une innovation technologique dans l'application pratique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — la rationalisation de l'appareil productif en appliquant: | | |
| — de nouveaux procédés de production | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — de nouvelles méthodes d'organisation du travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — la rationalisation des activités du bureau en appliquant de nouvelles techniques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — la création de nouveaux domaines d'activité: | | |
| — dans la branche en cause | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — en dehors de la branche en cause | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

1.1.4. L'ADAPTATION EST-ELLE MOTIVÉE PAR:

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| — le maintien de la capacité de concurrence | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — l'augmentation de la capacité de concurrence | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — le remplacement de matières premières par de nouveaux produits de base | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — la protection de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| — l'hygiène et la sécurité du travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

1.1.5. INDIQUER DANS QUELLE INITIATIVE DES POUVOIRS PUBLICS S'INSCRIT CETTE ADAPTATION

1.1.6. EN ANNEXE, BRÈVE DESCRIPTION DE L'ADAPTATION EN CAUSE

Indiquer notamment les principaux brevets, les nouveaux procédés et le nouveau type de machines utilisées

(*) Article 5 paragraphe 1 de la décision 71/66/CEE (JO n° L 28 du 4. 2. 1971, p. 15), modifiée par la décision 77/801/CEE (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 9). Article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

1.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET JUSTIFICATIONS TECHNIQUES DES OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1.2.1. INDIQUER SI CES OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNENT:

Oui Non

— un programme de recherches ou de développement

— un programme d'investissement

1.2.2. SI C'EST LE CAS

Donner une brève description de ce programme de recherches ou de développement ou d'investissement et indiquer les aides nationales ou communautaires obtenues ou demandées.

1.2.3. S'IL S'AGIT D'OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉES À SURMONTER UN MANQUE DE TRAVAILLEURS HAUTEMENT QUALIFIÉS

Indiquer le nombre de travailleurs concernés ainsi que les principales professions pour lesquelles un besoin spécial existe

1.2.4. S'IL S'AGIT D'OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉES À ÉVITER UN CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Indiquer si ces travailleurs reconnus difficiles à reclasser en raison de leur âge sont concernés ainsi que leur profession.

1.2.5. POUR LES TRAVAILLEURS FORMÉS POUR UNE PARTIE OU TOTALEMENT DANS LA PRODUCTION

Préciser pourquoi cette méthode de formation a été choisie. Expliquer comment est modulée l'intervention financière des pouvoirs publics. Pendant les périodes de formation hors des centres de formation proprement dits, évaluer dans quelle mesure le travailleur participe à la production en mentionnant, en heures ou en semaines, la quote-part de la formation qu'on peut imputer à la production.

1.2.6. SI CERTAINES PERSONNES CONCERNÉES PAR CES OPÉRATIONS SUIVENT DES PROGRAMMES D'UNE DURÉE TOTALE INFÉRIEURE À 200 HEURES, INDIQUER EN ANNEXE:

- le nombre de personnes concernées
- les métiers,
- le niveau de qualification de départ

Pour les métiers ou qualifications exposés, quels sont, sur le plan de la formation professionnelle, les problèmes de l'adaptation au progrès technique qui se posent?

1.3. CATÉGORIES DE PERSONNES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

(en complément des informations demandées au point 2.2 de la page 80 du présent formulaire)

Catégories	Type de formation reçue et nombre de personnes concernées		
	Simple adaptation professionnelle	Haute qualification (*)	Nouvelle qualification professionnelle
1.3.1. Travailleurs provenant d'une autre branche d'activité que celle concernée par la demande			
1.3.2. Travailleurs déjà occupés dans la branche d'activité concernée par la demande			
1.3.3. Nombre total de travailleurs			

1.3.4. S'IL S'AGIT D'UNE SIMPLE ADAPTATION PROFESSIONNELLE DE TRAVAILLEURS

Exposer quel est le problème de progrès technique concerné.

(*) Dans cette catégorie peuvent également être inclus les travailleurs suivant des stages de formation du niveau de ceux organisés pour les cadres moyens.

1.4. AUGMENTATION OU DIMINUTION DE POSTES DE TRAVAIL À LA SUITE DE L'ADAPTATION DE LA BRANCHE CONCERNÉE

1.4.1. INDIQUER L'AUGMENTATION OU LA DIMINUTION PRÉVISIBLE DU NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL

1.4.1.1. Augmentation de postes

1.4.1.2. Diminution de postes

Principales professions concernées (*)	Nombre de postes		Principales professions concernées (*)	Nombre de postes	
	satisfaits par le programme soumis au Fonds social européen	encore à satisfaire à plus long terme		à court terme	à plus long terme

1.5. EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS SOCIAL

1.6. PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Indiquer les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux sont consultés, comment ils ont participé à l'élaboration du projet. Si nécessaire, mentionner les avis des parties en cause.

(*) Joindre comme annexe une courte description de la profession (éléments essentiels du profil de profession).

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OPÉRATIONS

2.1. TYPES D'OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

2.1.1. FORMATION

a) Dans les centres et ateliers de formation publics ou privés, en dehors de la production

b) Dans l'entreprise et dans la production

2.1.2. CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

2.1.3. INTÉGRATION DANS LE NOUVEAU MILIEU SOCIAL ET PROFESSIONNEL

2.1.4. MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

a) Handicapés

b). Travailleurs de plus de 50 ans

2.1.5. FORMATION DE FORMATEURS

2.1.6. AIDES À L'EMPLOI

2.2. NOMBRE ET CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES (estimation) (*)

2.2.1. NOMBRE TOTAL DE PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENSEMBLE DE LA DEMANDE DONT:

	TYPES D'AIDES	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES (estimation)	
		19 ..	19 ..
— Formation élémentaire préprofessionnelle ou initiation à la vie professionnelle	A 3 et A 4	..	19 ..
— Orientation et préformation ou motivation à de nouveaux choix professionnels	
— Formation qualifiée	
— Formation hautement qualifiée	
— Adaptation professionnelle	
— Complément de formation	
— Initiation à la vie professionnelle	B3
— Voyage et réinstallation	
— Séparation de famille	C 3
— Services d'accueil	
— Foyers de jeunes	
— Enseignement linguistique	
— Adaptation aux conditions d'exercice de l'activité socio-professionnelle	
— Enseignement adapté aux enfants de travailleurs migrants	
— Adaptation de postes de travail	D3
— Réhabilitation fonctionnelle	
— Maintien du revenu	D 4
— Formation	A 3 et A 4
— Adaptation et/ou perfectionnement	
— En région prioritaire	E 3
— En faveur des jeunes de moins de 25 ans	
— demandeurs d'un premier emploi	p. m.
— demandeuses d'emploi après une longue interruption (femmes de 25 ans et plus)	
— en chômage après avoir occupé un emploi occupées mais sous-employées	
— occupées mais menacées de chômage	
— personnes non salariées	
— autres personnes occupées	
	TOTAL

2.2.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE DE CERTAINES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

Sexe	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 25 à 50 ans	Plus de 50 ans
Masculin				
Féminin				

(*) À l'exclusion des enfants de travailleurs migrants bénéficiaires d'un enseignement adapté de type scolaire.

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE
 D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTEMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***) - Résumé du contenu des programmes — pédagogie spécifique — matières enseignées — types de métiers ou de qualifications	Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires						
	à temps plein	à temps partiel	alternée		théoriques	pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total				
									du	au							

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.

(**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.

(***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

3. CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

3.1. FICHE FINANCIÈRE (*)

Réservé à la direction du Fonds social																																																		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>58</td><td>59</td><td>60</td><td>61</td><td>62</td><td>63</td><td>64</td><td>65</td><td>66</td><td>67</td><td>68</td><td>69</td><td>70</td><td>71</td><td>72</td><td>73</td><td>74</td><td>75</td><td>76</td><td>77</td><td>78</td><td>79</td><td>80</td> </tr> <tr> <td colspan="11"></td> <td>/</td> <td colspan="10"></td> </tr> </table>										58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80												/																													
58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80																																																																																																					
											/																																																																																																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td>32</td> </tr> <tr> <td>Z</td><td colspan="31"></td> </tr> </table>																																																		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	Z																																									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32																																																																																												
Z																																																																																																																											

0. ORGANISME QUI PRÉSENTE LA DEMANDE

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td>32</td><td>33</td><td>34</td><td>35</td><td>36</td><td>37</td><td>38</td><td>39</td><td>40</td><td>41</td><td>42</td><td>43</td><td>44</td><td>45</td><td>46</td><td>47</td><td>48</td><td>49</td><td>50</td><td>51</td><td>52</td><td>53</td><td>54</td><td>55</td><td>56</td><td>57</td> </tr> <tr> <td>X 0</td><td>1</td><td colspan="55"></td> </tr> </table>																																																									1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	X 0	1																																																							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57																																																																																																																		
X 0	1																																																																																																																																																																									

1. TYPES D'OPÉRATIONS

X 1	2																																																							
X 2																																																								
X 3																																																								
X 4																																																								
X 5																																																								

2. ORGANISME(S) AU BÉNÉFICE DUQUEL (DESQUELS) LE(S) CONCOURS DU FONDS SOCIAL EST (SONT) DEMANDÉ(S) ET NATURE JURIDIQUE

X 6	3																																																							
X 7																																																								
X 8																																																								
X 9																																																								

3. POUVOIRS PUBLICS GARANTISSANT ET COFINANÇANT LES OPÉRATIONS
(en cas d'organisme privé, voir sous 2)

W 0																																																								
W 1																																																								
W 2																																																								
W 3																																																								

4. CALCUL DES COÛTS PAR TYPES D'AIDES (coûts réels ou coûts unitaires)

V 0																																																								
V 1																																																								
V 2																																																								
V 3																																																								
V 4																																																								
V 5																																																								
V 6																																																								
V 7																																																								
V 8																																																								
V 9																																																								

(*) À utiliser selon le mode d'emploi établi par les services de la Commission.

5. PRÉVISIONS DE DÉPENSES ÉLIGIBLES PRÉSENTÉES

Types d'aides	Première tranche										Deuxième tranche										Troisième tranche										Année de la première tranche																																																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57																							
U A 3																																																													1	9																		
U A 4																																																																																
U B 3																																																																																
U C 3																																																																																
U D 3																																																																																
U D 4																																																																																
U E 3																																																																																
Total																																																																																

6. DEMANDE DE CONCOURS AU FONDS SOCIAL

T A 3																																																		
T A 4																																																		
T B 3																																																		
T C 3																																																		
T D 3																																																		
T D 4																																																		
T E 3																																																		
Total																																																		

		PLAN DE FINANCEMENT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES																																																								
		Première tranche									Deuxième tranche									Troisième tranche																																						
13. Concours du Fonds social en %	14. Période prévisible de réalisation	7. CONCOURS DEMANDÉ AU FONDS SOCIAL																																																								
		8. FINANCEMENT ORGANISME(S) PUBLIC(S)																																																								
		9. FINANCEMENT ORGANISME(S) PRIVÉ(S)																																																								
S 1																																																										
S 2	FIN:																																																									
S 3																																																										
S 4																																																										
R 1																																																										
R 2																																																										
R 3																																																										
15. Nombre prévisible de personnes concernées		10. RECETTES PROVENANT DE L'OPÉRATION (droits d'inscription, vente de produits, etc.)																																																								
Q																																																										
		11. TOTAL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES PRÉSENTÉES (bénéficiaire public: (7 + 8 + 10 = total 5 / bénéficiaire privé: 8 + 8 + 9 + 10 = total 5)																																																								
16. Durée des opérations (en heures)		12. TOTAL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES NON PRÉSENTÉES																																																								
P																																																										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57

3.2. CONTRÔLE

— Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

— Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés ?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

**COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES
AFFAIRES SOCIALES
— FONDS SOCIAL EUROPÉEN —

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles
Téléphone: 735 00 40 et 735 80 40
Adresse télégraphique: COMEUR Bruxelles
Télex: 21 877 COMEU B

Domaine d'intervention:
article 5 de la décision 71/66/CEE
Groupes d'entreprises

État membre:

Région(s) concernée(s):

Répartition (en pourcentage):

Région(s) de
priorité absolue (*)

%

Autre(s) région(s)
prioritaire(s) (**)

%

Autre(s)
région(s) (***)

%

DEMANDE DE CONCOURS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Organisme qui présente la demande:

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

Pouvoirs publics intervenant financièrement et garantissant
la bonne fin des opérations (dénomination):

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

BRÈVE DESCRIPTION DE LA DEMANDE:

Période de réalisation des opérations:

du

au

Nombre de personnes concernées:

En cas d'agrément de la Commission, l'organisme qui présente la demande
accepterait-il que les dispositions de cet agrément soient rendues publiques?

oui non

**Réservé à la direction
du Fonds social européen**

Numéro de la demande

Date de réception

(*) Régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 7).

(**) Régions visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75 (JO n° L 73 du 21. 3. 1975, p. 1), à l'exclusion des régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77.

(***) Régions non visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75.

**1. CONTEXTE STRUCTUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE
PERSPECTIVES DE RÉEMPLOI**

**Article 5
Groupes d'entreprises (*)**

1.1. GROUPE D'ENTREPRISES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

1.1.1. INDIQUER LES ENTREPRISES QUI CONSTITUENT LE « GROUPE »
Indiquer le nombre moyen de travailleurs par entreprise.

1.1.2. EXPOSER LES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DU GROUPE DONT IL S'AGIT ET INDIQUER LES LIENS JURIDIQUES, SECTORIELS, GÉOGRAPHIQUES, QUI EXISTENT ENTRE LES ENTREPRISES CONCERNÉES
Préciser si, dans le groupe, les entreprises ont les mêmes activités ou des activités connexes.

1.1.3. INDIQUER SI CES ENTREPRISES SONT CONTRAINTES:

- de cesser
 - de réduire
 - de transformer
- leur activité de manière définitive.

oui	non	Nombre de travailleurs concernés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.1.4. DANS LE CAS D'UNE TRANSFORMATION DE L'ACTIVITÉ ACTUELLE, DONNER UNE BRÈVE DESCRIPTION DES MESURES PRÉVUES

(*) Article 5 paragraphe 1 de la décision 71/66/CEE (JO n° L 28 du 4. 2. 1971, p. 15), modifiée par la décision 77/801/CEE (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 9).
Article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

1.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET JUSTIFICATIONS TECHNIQUES DES OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1.2.1. INDIQUER SI CES OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNENT UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

oui

non

1.2.2. SI C'EST LE CAS

Donner une brève description de ce programme d'investissement et indiquer les aides nationales ou communautaires ou demandées.

1.2.3. SI UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EXISTE

Préciser quels sont les principaux secteurs de production ou de services concernés par les opérations faisant l'objet de la demande, combien de postes de travail sont créés ou maintenus et dans quelle période.

Secteurs de production ou services	Postes de travail		Période	
	Création	Maintien	du	au

1.2.4. POUR LES TRAVAILLEURS FORMÉS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Préciser si cette méthode de formation a été choisie en raison d'un manque de centres de formation ou pour d'autres raisons, et indiquer lesquelles. Expliquer en outre comment est modulée l'intervention financière des pouvoirs publics, compte tenu de la participation effective des travailleurs en formation à des activités de production. Pendant les périodes de formation hors des centres de formation proprement dits, évaluer dans quelle mesure le travailleur participe à la production en mentionnant, en heures ou en semaines, la quote-part de la période de formation qu'on peut imputer à la production.

1.2.5. L'ACTION ENVISAGÉE À L'ÉGARD DE LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE A POUR BUT DE SURMONTER:

Nombre de
travailleurs

- une menace de chômage qui se manifeste déjà visiblement
.....
- un sous-emploi (*) déjà existant

1.2.6. EXPOSER DANS QUELLE MESURE LA RÉALISATION DE CES OPÉRATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EST NÉCESSAIRE POUR ÉVITER UN CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET SI DES TRAVAILLEURS RECONNUS DIFFICILES À RECLASSER EN RAISON DE LEUR ÂGE SONT CONCERNÉS

1.3. CATÉGORIES DE PERSONNES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

(en complément des informations demandées au point 2.2 de la page 92 du présent formulaire)

- 1.3.1. HAUTE QUALIFICATION DE TRAVAILLEURS (**) QUI RESTENT DANS LE MÊME DOMAINE PROFESSIONNEL
- 1.3.2. HAUTE QUALIFICATION DE TRAVAILLEURS QUI CHANGENT DE DOMAINE PROFESSIONNEL
- 1.3.3. FORMATION PROFESSIONNELLE DE TRAVAILLEURS QUI RESTENT DANS LE MÊME DOMAINE PROFESSIONNEL (**)
- 1.3.4. FORMATION PROFESSIONNELLE DE TRAVAILLEURS QUI CHANGENT DE DOMAINE PROFESSIONNEL
- 1.3.5. SIMPLE ADAPTATION PROFESSIONNELLE DE TRAVAILLEURS
- 1.3.6. NOMBRE TOTAL DE TRAVAILLEURS

Nombre de personnes	Personnes		
	menacées de chômage	sous-employées	difficiles à reclasser en raison de leur âge

1.3.7. POUR LES TRAVAILLEURS SE TROUVANT EN SOUS-EMPLOI (chômage partiel inclus)
Indiquer la diminution des heures de travail et depuis quand celle-ci est intervenue.

(*) Dans ce contexte, on entend également par sous-emploi chaque réduction des heures de travail prévues par le contrat de travail; par contre, le travail saisonnier est exclu.
(**) Dans cette catégorie peuvent également être inclus les travailleurs suivant des stages de formation du niveau de ceux organisés pour des cadres moyens.

1.4. PERSPECTIVES DE RÉEMPLOI

Nombre de travailleurs

1.4.1. NOMBRE DE TRAVAILLEURS POUR LESQUELS ON PRÉVOIT UN EMPLOI:

- dans le même groupe d'entreprises
- auprès d'autres entreprises qui reprennent directement ces travailleurs
- par les bureaux de main-d'œuvre responsables de l'embauche
- données statistiques sur les résultats d'embauche au cours de la dernière année%

1.4.2. LE RÉEMPLOI DE CES TRAVAILLEURS EST PRÉVU:

- dans leur région d'origine ... %
- dans les régions de formation (si elles sont différentes) ... %
- à l'extérieur de ces régions ... %

Autres observations sur les perspectives de réemploi.

1.5. EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS SOCIAL

1.6. PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Indiquer les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux sont consultés, comment ils ont participé à l'élaboration du projet. Si nécessaire, mentionner les avis des parties en cause.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OPÉRATIONS

2.1. TYPES D'OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

2.1.1. FORMATION

a) Dans les centres et ateliers de formation publics ou privés, en dehors de la production

b) Dans l'entreprise et dans la production

2.1.2. CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

2.1.3. INTÉGRATION DANS LE NOUVEAU MILIEU SOCIAL ET PROFESSIONNEL

2.1.4. MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

a) Handicapés

b) Travailleurs de plus de 50 ans

2.1.5. FORMATION DE FORMATEURS

2.1.6. AIDES À L'EMPLOI

2.2. NOMBRE ET CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES (estimation) (*)

2.2.1. NOMBRE TOTAL DE PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENSEMBLE DE LA DEMANDE DONT:

- demandeurs d'un premier emploi
- femmes de 25 ans et plus)
- en chômage après avoir occupé un emploi occupées mais sous-employées
- occupées mais menacées de chômage
- personnes non salariées
- autres personnes occupées

2.2.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE DE CERTAINES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

Sexe	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 25 à 50 ans	Plus de 50 ans
Masculin				
Féminin				

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES (estimation)

19... 19... 19...

TYPES D'AIDES

TOTAL

(*) A l'exclusion des enfants de travailleurs migrants bénéficiaires d'un enseignement adapté de type scolaire.

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTEMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***)	Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires				
	à temps plein	à temps partiel	alternée		théoriques	pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total		
									du	au					
				— Résumé du contenu des programmes — pédagogie spécifique — matières enseignées — types de métiers ou de qualifications											

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.

(**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.

(***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

3. CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

3.1. FICHE FINANCIÈRE (*)

Réservé à la direction du Fonds social

58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
											/											

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
Z																															

0. ORGANISME QUI PRÉSENTE LA DEMANDE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57
X 0	1																																																							

1. TYPES D'OPÉRATIONS

X 1	2																																																							
X 2																																																								
X 3																																																								
X 4																																																								
X 5																																																								

2. ORGANISME(S) AU BÉNÉFICE DUQUEL (DESQUELS) LE(S) CONCOURS DU FONDS SOCIAL EST (SONT) DEMANDÉ(S) ET NATURE JURIDIQUE

X 6	3																																																							
X 7																																																								
X 8																																																								
X 9																																																								

3. POUVOIRS PUBLICS GARANTISSANT ET COFINANÇANT LES OPÉRATIONS
(en cas d'organisme privé, voir sous 2)

W 0																																																								
W 1																																																								
W 2																																																								
W 3																																																								

4. CALCUL DES COÛTS PAR TYPES D'AIDES (coûts réels ou coûts unitaires)

V 0																																																								
V 1																																																								
V 2																																																								
V 3																																																								
V 4																																																								
V 5																																																								
V 6																																																								
V 7																																																								
V 8																																																								
V 9																																																								

(*) À utiliser selon le mode d'emploi établi par les services de la Commission.

3.2. **CONTRÔLE**

- Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

- Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés ?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI ET DES
AFFAIRES SOCIALES
- FONDS SOCIAL EUROPÉEN -

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles
Téléphone: 735 00 40 et 735 80 40
Adresse télégraphique: COMEUR Bruxelles
Télex: 21 877 COMEU B

Domaine d'intervention:
article 5 de la décision 71/66/CEE
Handicapés

État membre:

Région(s) concernée(s):

Répartition (en pourcentage):

Région(s) de
priorité absolue (*)

%

Autre(s) région(s)
prioritaire(s) (**)

%

Autre(s)
région(s) (***)

%

DEMANDE DE CONCOURS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Organisme qui présente la demande:

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

Pouvoirs publics intervenant financièrement et garantissant
la bonne fin des opérations (dénomination):

Nature juridique:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Numéro de télex:

Personne à contacter:

BRÈVE DESCRIPTION DE LA DEMANDE:

Période de réalisation des opérations:
du au

Nombre de personnes concernées:

En cas d'agrément de la Commission, l'organisme qui présente la demande
accepterait-il que les dispositions de cet agrément soient rendues publiques?

oui non

**Réservé à la direction
du Fonds social européen**

Numéro de la demande

Date de réception

(*) Régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 7).

(**) Régions visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75 (JO n° L 73 du 21. 3. 1975, p. 1), à l'exclusion des régions visées à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2895/77.

(***) Régions non visées à l'article 3 du règlement (CEE) n° 724/75.

**1. CONTEXTE STRUCTUREL ET DÉFINITION DES OPÉRATIONS
RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

Article 5
Handicapés (*)

1.1. CONTEXTE DANS LEQUEL SE SITUE LE PROJET D'OPÉRATION

- à l'échelon national,
- à l'échelon régional et/ou local.

Pour chaque opération projetée, mentionner ci-après, de façon concise et dans la mesure où les informations peuvent être significatives pour l'appréciation de la présente demande :

- une brève description des éléments qui conditionnent le projet d'opération (catégorie de handicap, importance du problème, son évolution, sa situation par rapport à la population active, etc.),
- une synthèse des orientations de politique générale suivie.

Communiquer en annexe les textes légaux et/ou réglementaires qui conditionnent les opérations pour la période de réadaptation et en vue de l'éventuelle occupation d'un emploi en économie libre.

(*) Article 5 paragraphe 1 de la décision 71/66/CEE (JO n° L 28 du 4. 2. 1971, p. 15), modifiée par la décision 72/801/CEE (JO n° L 337 du 27. 12. 1977).
Article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10.11.1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

1.2. DÉFINITION DU PROJET D'OPÉRATION

En complément des informations sur le contenu des programmes de formation professionnelle à indiquer à la page 105 point 2.3.1) du présent formulaire, mentionner ci-dessous de façon concise:

- les objectifs et le contenu,
- le nombre de bénéficiaires par handicap,
- les structures existantes et/ou celles qui seront éventuellement mises en œuvre,
- les différentes étapes de la réadaptation (indiquer pour chaque étape: contenu, périodes et lieu de réalisation).
Mentionner, en outre, les étapes qui précèdent et celles qui suivent le présent projet d'opération.

1.3. PRÉCÉDENTS ÉVENTUELS ET CARACTÉRISTIQUES NOUVELLES

1.3.1. L'OPÉRATION, OU UNE PARTIE DE L'OPÉRATION, A-T-ELLE BÉNÉFICIÉ ANTÉRIEUREMENT D'UN CONCOURS DU FONDS SOCIAL?

oui

non

Si oui, indiquer ci-dessous le (les) numéro(s) de référence du (des) dossier(s) du Fonds social.

.....

1.3.2. EN QUOI LE PRÉSENT PROJET D'OPÉRATION SE DISTINGUE-T-IL D'OPÉRATIONS QUI POURSUIVENT UN BUT IDENTIQUE?

Préciser les caractéristiques éventuellement nouvelles qualitativement et/ou quantitativement.

1.4. RÉSULTATS DE L'OPÉRATION

Mentionner les résultats escomptés sur le plan qualitatif et quantitatif, au niveau des personnes, des méthodes et des structures de réadaptation.

Indiquer le pourcentage de handicapés qui pourraient être employés en économie libre.

1.5. EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU FONDS SOCIAL

1.6. PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX

Indiquer les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux sont consultés, comment ils ont participé à l'élaboration du projet. Si nécessaire, mentionner en annexe les avis des parties en cause.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OPÉRATIONS

2.1. TYPES D'OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

2.1.1. FORMATION

a) Dans les centres et ateliers de formation publics ou privés, en dehors de la production

b) Dans l'entreprise et dans la production

2.1.2. CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

2.1.3. INTÉGRATION DANS LE NOUVEAU MILIEU SOCIAL ET PROFESSIONNEL

2.1.4. MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

a) Handicapés

b) Travailleurs de plus de 50 ans

2.1.5. FORMATION DE FORMATEURS

2.1.6. AIDES À L'EMPLOI

2.2. NOMBRE ET CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES (estimation) (*)

2.2.1. NOMBRE TOTAL DE PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENSEMBLE DE LA DEMANDE DONT:

- demandeurs d'un premier emploi
- demandeuses d'emploi après une longue interruption (femmes de 25 ans et plus)
- en chômage après avoir occupé un emploi occupées mais sous-employées
- occupées mais menacées de chômage
- personnes non salariées
- autres personnes occupées

2.2.2. RÉPARTITION PAR SEXE ET GROUPE D'ÂGE DE CERTAINES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES

Sexe	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 25 à 50 ans	Plus de 50 ans
Masculin				
Féminin				

	TYPES D'AIDES	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES (estimation)	19..	19..
— Formation élémentaire préprofessionnelle ou initiation à la vie professionnelle	A 3 et A 4	□	19..	19..
— Orientation et préformation ou motivation à de nouveaux choix professionnels	A 3 et A 4	□
— Formation qualifiée	A 3 et A 4	□
— Formation hautement qualifiée	A 3 et A 4	□
— Adaptation professionnelle	B 3	□
— Complément de formation	B 3	□
— Initiation à la vie professionnelle	B 3	□
— Voyage et réinstallation	C 3	□
— Séparation de famille	C 3	□
— Services d'accueil	C 3	□
— Foyers de jeunes	C 3	□
— Enseignement linguistique	C 3	□
— Adaptation aux conditions d'exercice de l'activité socio-professionnelle	C 3	□
— Enseignement adapté aux enfants de travailleurs migrants	C 3	□
— Adaptation de postes de travail	D 3	□
— Réhabilitation fonctionnelle	D 3	□
— Maintien du revenu	D 4	□
— Formation	A 3 et A 4	□
— Adaptation et/ou perfectionnement	A 3 et A 4	□
— En région prioritaire	E 3	□
— En faveur des jeunes de moins de 25 ans	p. m.	□
TOTAL			19..	19..

(*) A l'exclusion des enfants de travailleurs migrants bénéficiaires d'un enseignement adapté de type scolaire.

2.3. CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE
D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE DE FORMATION QUALIFIÉE DE FORMATION HAUTEMENT QUALIFIÉE (*)

2.3.1.

Lieux de formation dénomination, localisation, catégorie (**)	Méthodes			Nature des opérations (***)	Durée moyenne des cours (en heures)						Nombre de stagiaires				
	à temps plein	à temps partiel	alternée		théoriques	pratiques	par semaine	Total	Période		par cours	par moniteur	Total		
									du	au					
				- Résumé du contenu des programmes - pédagogie spécifique - matières enseignées - types de métiers ou de qualifications											

2.3.2. Expliquer ce qui différencie votre programme de mise à niveau de préparation professionnelle d'intégration socio-professionnelle d'initiation à la vie professionnelle des autres catégories de programmes mentionnés au point 2.3 et notamment de la formation qualifiée (*).

(*) Marquer d'un X le(s) type(s) de programme(s) concerné(s) par la présente demande.

(**) Préciser: centre public, centre privé, en dehors de la production, dans la production, en dehors et dans la production.

(***) Donner si nécessaire, en annexe, toutes informations complémentaires pour une bonne compréhension et appréciation de chaque opération.

3. CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

3.1. FICHE FINANCIÈRE (*)

Réservé à la direction du Fonds social																																																		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">58</td><td style="width: 5px;">59</td><td style="width: 5px;">60</td><td style="width: 5px;">61</td><td style="width: 5px;">62</td><td style="width: 5px;">63</td><td style="width: 5px;">64</td><td style="width: 5px;">65</td><td style="width: 5px;">66</td><td style="width: 5px;">67</td><td style="width: 5px;">68</td><td style="width: 5px;">69</td><td style="width: 5px;">70</td><td style="width: 5px;">71</td><td style="width: 5px;">72</td><td style="width: 5px;">73</td><td style="width: 5px;">74</td><td style="width: 5px;">75</td><td style="width: 5px;">76</td><td style="width: 5px;">77</td><td style="width: 5px;">78</td><td style="width: 5px;">79</td><td style="width: 5px;">80</td> </tr> <tr> <td colspan="12"></td> <td style="text-align: center;">/</td> <td colspan="10"></td> </tr> </table>										58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80													/																		
58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80																																																																																											
												/																																																																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5px;">1</td><td style="width: 5px;">2</td><td style="width: 5px;">3</td><td style="width: 5px;">4</td><td style="width: 5px;">5</td><td style="width: 5px;">6</td><td style="width: 5px;">7</td><td style="width: 5px;">8</td><td style="width: 5px;">9</td><td style="width: 5px;">10</td><td style="width: 5px;">11</td><td style="width: 5px;">12</td><td style="width: 5px;">13</td><td style="width: 5px;">14</td><td style="width: 5px;">15</td><td style="width: 5px;">16</td><td style="width: 5px;">17</td><td style="width: 5px;">18</td><td style="width: 5px;">19</td><td style="width: 5px;">20</td><td style="width: 5px;">21</td><td style="width: 5px;">22</td><td style="width: 5px;">23</td><td style="width: 5px;">24</td><td style="width: 5px;">25</td><td style="width: 5px;">26</td><td style="width: 5px;">27</td><td style="width: 5px;">28</td><td style="width: 5px;">29</td><td style="width: 5px;">30</td><td style="width: 5px;">31</td><td style="width: 5px;">32</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">Z</td> <td colspan="30"></td> </tr> </table>																																																		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	Z																															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32																																																																																		
Z																																																																																																																	

0. ORGANISME QUI PRÉSENTE LA DEMANDE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	
X 0		1																																																							

1. TYPES D'OPÉRATIONS

X 1	2																																																						
X 2																																																							
X 3																																																							
X 4																																																							
X 5																																																							

2. ORGANISME(S) AU BÉNÉFICE DUQUEL (DESQUELS) LE(S) CONCOURS DU FONDS SOCIAL EST (SONT) DEMANDÉ(S) ET NATURE JURIDIQUE

X 6	3																																																						
X 7																																																							
X 8																																																							
X 9																																																							

3. POUVOIRS PUBLICS GARANTISSANT ET COFINANÇANT LES OPÉRATIONS
(en cas d'organisme privé, voir sous 2)

W 0																																																						
W 1																																																						
W 2																																																						
W 3																																																						

4. CALCUL DES COÛTS PAR TYPES D'AIDES (coûts réels ou coûts unitaires)

V 0																																																						
V 1																																																						
V 2																																																						
V 3																																																						
V 4																																																						
V 5																																																						
V 6																																																						
V 7																																																						
V 8																																																						
V 9																																																						

(*) À utiliser selon le mode d'emploi établi par les services de la Commission.

3.2. CONTRÔLE

— Contrôles nationaux (indiquer modalités et échéances des contrôles en vigueur sur le plan national, contrôle de la qualité des opérations et contrôle de la gestion administrative et financière).

— Contrôles communautaires (indiquer le(s) lieu(x) où il est possible de contacter ceux qui contrôlent la qualité des opérations et ceux auprès desquels on peut consulter les dossiers individuels, livres et autres documents comptables).

Adresse	Numéro de téléphone	Personne à contacter

4. AIDES À L'EMPLOI

4.1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN VUE DE L'UTILISATION DE L'AIDE E (*)

Types d'embauches	Nombre de personnes touchées	Activités à exercer	Salaire moyen brut constaté dans l'entreprise pour les emplois correspondants
— Petites entreprises (y compris l'artisanat)			
— Autres entreprises			
— Travaux d'intérêt collectif			

4.1.1. Combien y a-t-il d'emplois nouvellement créés ?

(*) Article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54), modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 1).

**COMMISSION
des
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Direction générale de
l'emploi et des affaires sociales
— Fonds social européen —

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles
Téléphone: 735 00 40 et 735 80 40
Adresse télégraphique: COMEUR Bruxelles
Télex: 21 877 COMEU B

**DEMANDE DE VERSEMENT D'AVANCE (1)
conformément à l'article 4 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 858/72,
modifié par le règlement (CEE) n° 2894/77 (2)**

1. État membre:

1.1. Dossier du Fonds social européen n°:

1.2. Base juridique: article 4
article 5 de la décision 71/66/CEE

1.3. Domaine d'intervention:

1.4. Numéro et date de la décision d'agrément et, le cas échéant, de la décision de modification:

(1) Remplir une demande séparée pour chaque montant de concours agréé distinctement.
(2) JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 5.

1.5. Concours agréé (1) :

1.5.1. — en cas d'opération couvrant une période de validité jusqu'à douze mois :

montant du concours (*)

1.5.2. — en cas d'opérations pluriannuelles :

Tranche	Montant du concours (*)
I	
II	
III	

1.6. Rappel des demandes de paiement antérieures au sujet du concours, objet de la présente demande :

Date de la demande	Montant demandé	Montant obtenu

(1) En cas de modification de la décision d'agrément, indiquer l'état le plus récent du concours agréé par le Fonds.

(*) En monnaie nationale ou en unités de compte européennes (lorsque la décision d'agrément sera libellée en unités de compte européennes).

2. Versement demandé à titre de :
première / deuxième avance (*).

Pourcentage du
concours demandé (1)

2.1. En cas de décision d'agrément portant sur les opérations pluriannuelles, indication de la tranche concernée:
première/deuxième/troisième tranche (**).

3. Organisme(s) (2) au bénéfice duquel (desquels) le(s) versement(s) est (sont) demandé(s) (3):

3.1. Compte(s), avec indication du (des) titulaire(s), sur lequel (lesquels) le(s) versement(s) doit (doivent) être effectué(s) :

(1) Au maximum, 30 % du concours pour chaque avance.

(2) Au cas où il est demandé de verser à un autre organisme que celui désigné dans la décision d'agrément, ceci doit être dûment justifié.

(3) Lorsqu'il est demandé de verser l'avance au bénéfice de plusieurs organismes, veuillez indiquer les montants à attribuer à chacun d'eux.

(*) Biffer la mention inutile.

4. Certificat de l'État membre intéressé :

conformément à l'article 4 paragraphe 1 premier alinéa et paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 858/72, modifié par le règlement (CEE) n° 2894/77, l'État membre certifie que l'opération / la tranche (*) :

— **première avance (*)**
a commencé,

— **deuxième avance (*)**
a été réalisée à moitié dans le cadre des conditions prévues dans la décision d'agrément.

Autorité compétente

Nom et fonction du responsable

.....

.....

Cachet

.....

.....

(Lieu et date)

.....

(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.

**COMMISSION
des
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles
Téléphone : 735 00 40 et 735 80 40
Adresse télégraphique: COMEUR bruxelles
Télex: 21 877 COMEU B

Direction générale de
l'emploi et des affaires sociales
— Fonds social européen —

**DEMANDE (1) DE — PAIEMENT COMPLÉMENTAIRE (*)
— VERSEMENT DU SOLDE (*)**

**conformément à l'article 4 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 858/72,
modifié par le règlement (CEE) n° 2894/77 (2)**

1. État membre:

1.1. Dossier du Fonds social européen n°:

1.2. Base juridique: article 4
article 5 de la décision 71/66/CEE

1.3. Domaine d'intervention:

1.4. Numéro et date de la décision d'agrément et, le cas échéant, de la décision de modification:

(1) Remplir une demande séparée pour chaque montant de concours agréé distinctement.

(2) JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 5.

(**) Biffer la mention inutile.

1.5. Concours agréé (1) :

1.5.1. — en cas d'opération couvrant une période de validité jusqu'à douze mois :

Montant du concours (*)

1.5.2. — en cas d'opérations pluriannuelles :

Tranche	Montant du concours (*)
I	
II	
III	

1.6. Rappel des demandes de paiement antérieures au sujet du concours, objet de la présente demande :

Date de la demande	Montant demandé	Montant obtenu

(1) En cas de modification de la décision d'agrément, indiquer l'état le plus récent du concours agréé par le Fonds.

(*) En monnaie nationale ou en unités de compte européennes (lorsque la décision d'agrément sera libellée en unités de compte européennes).

1.7. Organisme(s) ⁽¹⁾ au bénéfice duquel (desquels) le(s) versement(s) est (sont) demandé(s) ⁽²⁾ :

1.8. Compte(s) avec indication du (des) titulaire(s), sur lequel (lesquels) le(s) versement(s) doit (doivent) être effectué(s) :

2. Le paiement demandé concerne (*) :

en cas d'opérations d'une durée jusqu'à douze mois

— le versement du solde de l'opération,

en cas d'opérations pluriannuelles

— le versement d'un paiement complémentaire après réalisation de la première/deuxième (*) tranche,

— le versement du solde après réalisation de l'opération.

3. Indications concernant le calcul des dépenses :

3.1. les dépenses des opérations ont été calculées d'après les **coûts unitaires** par personne et par unité de temps fixés par la Commission

3.2. les dépenses des opérations ont été calculées d'après les **coût réels**

3.3. il y a / il n'y a pas (*) d'amortissement compris dans les dépenses des opérations ⁽³⁾.

(1) Au cas où il est demandé de verser au bénéfice d'un autre organisme que celui désigné dans la décision d'agrément, ceci doit être dûment justifié.

(2) Lorsqu'il est demandé de payer au bénéfice de plusieurs organismes, indiquer les montants à attribuer à chacun d'eux.

(3) En cas de prise en compte des amortissements, le rapport visé au point 4 indique la façon dont ils sont calculés.

(*) Biffer la mention inutile.

4. Conformément à l'article 4 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 858/72, modifié par le règlement (CEE) n° 2894/77, toute demande de paiement doit être accompagnée d'un rapport sur la réalisation soit de la tranche concernée (s'il s'agit d'une demande de paiement complémentaire), soit de l'ensemble de l'opération (s'il s'agit d'une demande de versement du solde), ainsi que, au cas où le concours est accordé sur la base de coûts réels, d'un état général des dépenses. Ce rapport et cet état de dépenses doivent figurer en annexe à la présente demande (1).

Le rapport de réalisation doit comporter une description des opérations réalisées **par rapport aux opérations agréées**. Cette description doit notamment faire ressortir tous les renseignements permettant d'examiner les opérations réalisées en matière factuelle et comptable, à savoir :

- les **organismes** qui ont réalisé les opérations ainsi que les **lieux de réalisation**,
- la période de réalisation, le **nombre total** des personnes concernées ainsi que le **nombre** par type d'aide et par catégorie de personnes,
- la **nature** des opérations, les **moyens** matériels utilisés et leur **amortissement**,
- en cas de réalisation de stages de formation, le **personnel** enseignant et administratif ainsi que le rapport entre leur nombre et celui des participants aux stages,
- la **durée moyenne de formation par personne** pendant la période couverte par le rapport.

Lorsque la décision d'agrément prévoit l'application de **coûts unitaires**, le rapport sur la réalisation doit contenir, en outre, le calcul des dépenses éligibles sur la base des coûts unitaires et autres éléments de calcul fixés dans ladite décision.

Dans l'état général des dépenses qui accompagne le rapport de réalisation en cas d'application des **coûts réels** doivent figurer les dépenses exposées pour la réalisation des opérations décrites dans le rapport de réalisation en faisant apparaître, pour chaque dépense déclarée :

- sa nature,
- son montant,
- sa méthode de calcul,
- son éligibilité par rapport à l'article 3 du règlement (CEE) n° 2396/71, modifié par le règlement (CEE) n° 2893/77 (2).

En outre, un tableau synoptique doit faire apparaître la comparaison par organisme bénéficiaire et par catégorie d'aide, entre la prévision des dépenses qui était à la base de la décision d'agrément et les dépenses déclarées après réalisation. Les divergences importantes doivent être justifiées.

Le rapport et l'état général sont datés et signés par le(s) responsable(s) de l'(des)organisme(s) bénéficiaire(s).

(1) Au cas où des versements sont demandés au bénéfice de plusieurs organismes bénéficiaires, la justification de chaque montant demandé doit être fournie, en utilisant, le cas échéant, des annexes séparées pour chaque organisme bénéficiaire indiqué au point 1.7.

(2) Pour les opérations ayant reçu l'agrément de la Commission avant le 1^{er} avril 1978, l'éligibilité doit être appréciée par rapport au règlement (CEE) n° 2396/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54) dans sa version non modifiée et par rapport au règlement (CEE) n° 2397/71 (JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 58), modifié par le règlement (CEE) n° 1761/74 (JO n° L 185 du 9. 7. 1974, p. 1) ainsi que leurs dispositions d'application.

5. Montant demandé (1).

5.1. Montant total des dépenses éligibles d'après le rapport de réalisation et, le cas échéant, d'après l'état général des dépenses :

5.2. Financement de ces dépenses :

5.2.1. dépenses assumées par les pouvoirs publics :

5.2.2. financement privé :

5.2.3. recettes provenant de l'opération (par exemple, droits d'inscription supportés par les stagiaires ou les entrepreneurs intéressés, vente de produits etc.) :

5.3. Montant total du paiement demandé pour la première/deuxième (*) tranche / pour l'ensemble de l'opération (*) (y compris les versements déjà effectués) :

5.4. Montant demandé à titre de paiement complémentaire (*) / de solde (*) :

6. Certificat de l'État membre intéressé :

Conformément à l'article 4 paragraphe 1 cinquième alinéa du règlement (CEE) n° 858/72, modifié par le règlement (CEE) n° 2894/77, l'État membre certifie l'exactitude factuelle et comptable des indications données dans cette demande de paiement et ses annexes (rapport de réalisation et, le cas échéant, état général des dépenses).

Autorité compétente

Nom et fonction du responsable

Cachet

.....
(Lieu et date)

.....
(Signature)

(1) Lorsqu'il est demandé de payer au bénéfice de plusieurs organismes, les points 5 à 5.4 sont à remplir distinctement pour chacun d'eux.
(*) Biffer la mention inutile.

**COMMISSION
des
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Direction générale de
l'emploi et des affaires sociales
— Fonds social européen —

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles
Téléphone : 735 00 40 et 735 80 40
Adresse télégraphique: COMEUR Bruxelles
Télex: 21 877 COMEU B

DEMANDE DE PAIEMENT D'ACOMPTE (1)

conformément à l'article 2 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 2894/77 (2)

1. État membre:

1.1. Dossier du Fonds social européen n°:

1.2. Base juridique : article 4
article 5 de la décision 71/66/CEE

1.3. Domaine d'intervention:

1.4. Numéro et date de la décision d'agrément et, le cas échéant, de la décision de modification:

(1) Remplir une demande séparée pour chaque montant de concours agréé distinctement.

(2) JO n° L 337 du 27. 12. 1977, p. 5.

1.5. Concours agréé (1) :

Année	Concours

1.6. Rappel des demandes de paiement antérieures au sujet du concours, objet de la présente demande:

Date de la demande	Montant demandé	Montant obtenu

1.7. Organisme(s) au bénéfice duquel (desquels) le(s) versement(s) est (sont) demandé(s) (2) :

1.8. Compte(s), avec indication du (des) titulaire(s), sur lequel (lesquels) le(s) versement(s) doit (doivent) être effectué(s) :

2. Période pour laquelle le présent acompte est demandé :

(1) En cas de modification de la décision d'agrément, indiquer l'état le plus récent du concours agréé par le Fonds.

(2) Au cas où il est demandé de verser à un autre organisme que celui désigné dans la décision d'agrément, ceci doit être dûment justifié.

3. Indication sommaire des principaux éléments factuels et comptables relatifs aux opérations concernées ⁽¹⁾ :

3.1. Description des opérations réalisées et explication des divergences éventuelles par rapport aux opérations agréées :

3.2. Montant total des dépenses éligibles ⁽²⁾ :

3.3. Financement de ces dépenses.

3.3.1. Dépenses assumées par les pouvoirs publics :

3.3.2. Financement privé :

3.3.3. Recette provenant de l'opération (par exemple, droits d'inscription supportés par les stagiaires ou par les entrepreneurs intéressés, vente de produits, etc.) :

⁽¹⁾ Les points 3.2. à 4 sont à remplir distinctement pour chaque organisme bénéficiaire indiqué au point 1.7.

⁽²⁾ Les points 3.2. à 4 sont à remplir distinctement par exercice.

4. Montant demandé (*):

Sur base des données exposées ci-dessus, le montant suivant est demandé ⁽¹⁾:

5. Certificat de l'État membre intéressé:

Conformément à l'article 2 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 2894/77, l'État membre certifie l'exactitude factuelle et comptable des indications exposées ci-dessus ⁽¹⁾.

Autorité compétente

Nom et fonction du responsable

.....

.....

Cachet

.....

.....

(Lieu et date)

.....

(Signature)

(*) En monnaie nationale.

(¹) Conformément à l'article 2 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 2894/77, un acompte à concurrence de 85 % du montant demandé et dans la limite du montant de concours agréé peut être payé, à condition que l'État membre intéressé certifie l'exactitude factuelle et comptable des indications données dans la demande de paiement.